



Bilan de législature

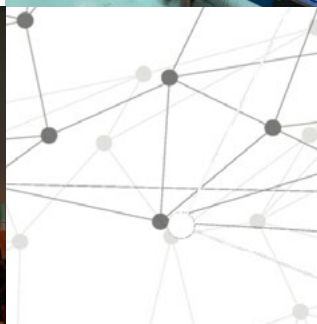
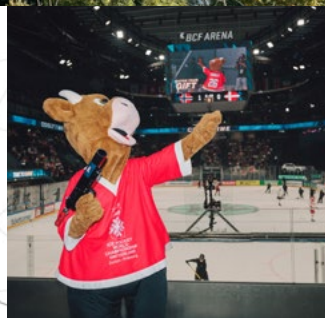
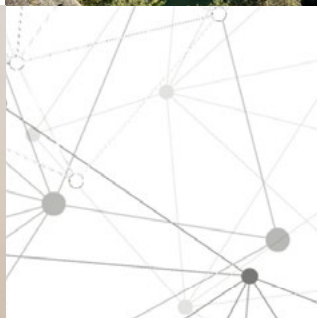
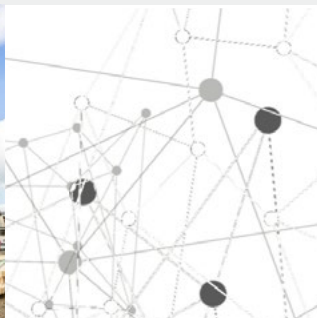
Conseil d'Etat

2022-2026



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK



Crédits photo page de couverture

—
Etat FR - BCU - UFT/FTV - Up To You

Bilan de législature 2022-2026

—

Le Conseil d'Etat au Grand Conseil

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous remettre le bilan de législature 2022 – 2026 et vous proposons d'en prendre acte.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président:
Philippe Demierre

La Chancelière d'Etat:
Danielle Gagnaux-Morel

Fribourg, le 28 octobre 2026

Table des matières

Préambule	6
Contexte	8
Situation économique	8
Rebond de la croissance démographique	9
Les conséquences du conflit ukrainien	9
La structure de l'action durant la législature	11
Transversalité et durabilité	13
1. Axe stratégique: économie et innovation	14
1.1 Formation et éducation numérique	15
Réalizations	15
1.2 Développement des pôles d'innovation	18
Réalizations	18
1.3 Tourisme, culture et patrimoine	21
Réalizations	21
Conclusions et recommandations	24
2. Axe stratégique: cohésion sociale	25
2.1 Structures sanitaires et santé	26
Réalizations	26
2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport	29
Réalizations	29
2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion	31
Réalizations	31
Conclusions et recommandations	33

3. Axe stratégique: transition environnementale	34
3.1 Plan climat et préservation des ressources	35
Réalisations	35
3.2 Transition énergétique	38
Réalisations	38
3.3 Mobilité durable	40
Réalisations	40
Conclusions et recommandations	43
4. Axe facilitateur: gouvernance	44
Gouvernance régionale et bilinguisme	45
Réalisations	45
Conclusions et recommandations	49
5. Axe facilitateur: digitalisation	50
Guichet virtuel, digitalisation et sécurité numérique	51
Réalisations	51
Conclusions et recommandations	54
Finances cantonales	55
Annexe	58
Tableau de suivi du programme gouvernemental	58

Préambule

Offrir aux générations futures un canton de Fribourg audacieux, innovant, prospère, harmonieux et durable, tout en renforçant sa position entre les grands pôles économiques grâce à ses atouts économiques, culturels, linguistiques ou touristiques. Voilà les ambitions qui ont guidé l'action du Conseil d'Etat durant la législature qui s'achève. Mission accomplie ? Il appartiendra à chacun d'en juger. Mais le Gouvernement estime avoir maintenu le cap qu'il s'était fixé.

La législature a débuté dans un contexte post-Covid teinté d'incertitude, surmonté avec beaucoup de résilience par une économie fribourgeoise innovante et diversifiée. Une partie de la population est sortie fragilisée de cette crise avec des besoins dont il a fallu tenir compte. Marquée par la crise ukrainienne puis les droits de douane américains, la période a aussi connu un renforcement des problématiques climatiques et numériques, appelant des réponses à la hauteur des enjeux.

Fribourg est un canton moderne doté d'instruments de gouvernance qui ont été repensés pour gagner

en agilité. Il dispose aussi de valeurs et de particularités identitaires que le Conseil d'Etat a décidé de davantage valoriser. C'est le cas du bilinguisme et de l'agroalimentaire, un secteur dans lequel il ambitionne clairement de se positionner comme une référence suisse.



Photo officielle du Gouvernement 2023 présidé par Didier Castella. © eikonlab

Fribourg se développe, dispose d'excellentes conditions-cadre propices à l'implantation d'entreprises, un système de formation performant et connaît un succès touristique sans précédent. Il peut aussi se targuer d'afficher des finances saines. Ce tableau réjouissant ne doit pas masquer pour autant le constat mis en évidence par le plan financier: les charges cantonales croissent plus rapidement que les recettes alors que Fribourg demeure fortement tributaire d'éléments extérieurs tels que la péréquation financière ou les versements de la BNS pour équilibrer ses comptes. A cela s'ajoutent deux tendances de fond, source de défis actuels et futurs: le développement démographique constant et le vieillissement de la population.



Photo officielle du Gouvernement 2022 présidé par Olivier Curty. © Stéphane Schmutz / stemutz.com



Photo officielle du Gouvernement 2024 présidé par Jean-Pierre Siggen. © Keren Bisaz, Mirages Photography, miragesphotos.ch

Difficile de ne pas évoquer à l'heure du bilan les deux échecs connus en votation populaire avec le désenchevêtrement des tâches Etat-communes et, plus récemment, la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat. Deux paquets de mesures complexes qui n'ont certes pas su convaincre, mais qui ne remettent pas en cause le travail accompli durant cette législature dans une démarche collégiale et dans un seul but: la recherche de l'intérêt commun pour le bien de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois.



Photo officielle du Gouvernement 2025 présidé par Jean-François Steiert. © Pierre-Yves Massot, realeyes.ch

Un intérêt commun que le Conseil d'Etat a aussi pu servir grâce à l'engagement quotidien de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, qu'il tient à remercier chaleureusement. Il adresse aussi ses remerciements aux membres des pouvoirs législatif et judiciaire, aux collectivités publiques du canton ainsi qu'à la population fribourgeoise pour la confiance accordée tout au long de la législature. A toutes et à tous, il souhaite une bonne lecture.



Photo officielle du Gouvernement 2026 présidé par Philippe Demierre. © Stéphane Schmutz / stemutz.com

Contexte

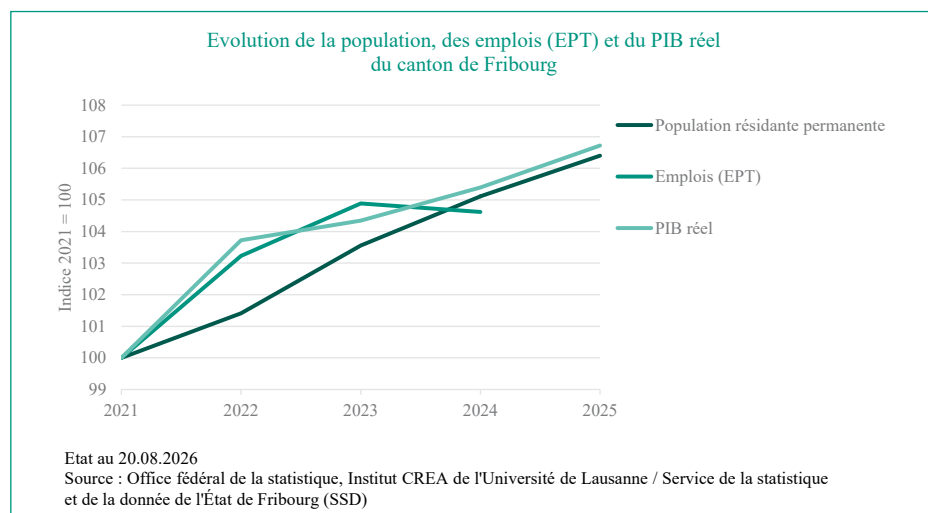
Situation économique

La législature 2022-2026 s'est déroulée dans un contexte économique mondial marqué par une succession de crises et de fortes incertitudes. On peut notamment citer les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre au sortir de la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'inflation et la remontée des taux d'intérêt, le choc des droits de douane américains ou encore les conflits au Proche- et au Moyen-Orient et la hausse des prix du pétrole.

Dans cet environnement instable, l'économie fribourgeoise a globalement bien résisté. Après un fort rebond post-Covid, le produit intérieur brut cantonal a poursuivi sa croissance, à un rythme toutefois nettement ralenti à partir de 2023. La croissance de l'emploi a également marqué le pas. Après être tombé à 2,0 % en 2023, le taux de chômage annuel est remonté pour atteindre 2,6 % en 2025, un niveau légèrement inférieur à sa moyenne à long terme. Les derniers chiffres disponibles laissent cependant entrevoir une nouvelle hausse en 2026. Le ralentissement conjoncturel s'explique essentiellement par les difficultés rencontrées par certains pans de l'industrie, notamment d'exportation, confrontés à la faiblesse de la demande étrangère et à l'appréciation du franc. Dans la construction, l'activité est restée en-dessous du niveau pré-pandémique, avec une légère accélération en fin de législature. Les montants importants des permis de construire délivrés ces deux dernières années – avec

« Dans cet environnement instable, l'économie fribourgeoise a globalement bien résisté »

notamment le projet d'implantation de Rolex à Bulle – laissent présager une poursuite de cette reprise. Le secteur tertiaire, en particulier la santé, le social et l'enseignement, a été le principal créateur d'emplois durant la période sous revue. De son côté, le tourisme fribourgeois a non seulement compensé le recul dû au Covid-19, mais il a également dépassé pour la première fois les 500 000 nuitées hôtelières en 2025, record qui pourrait être battu en 2026.



Rebond de la croissance démographique

La population résidente permanente du canton de Fribourg a augmenté de plus de 21 000 personnes entre fin 2021 et fin 2025, soit une croissance annuelle moyenne de 1,6 % – un taux plus élevé que lors de la législature précédente, mais plus faible qu'au début des années 2010. La migration internationale, notamment l'arrivée des réfugiés ukrainiens, a constitué le principal moteur de cette hausse. Fribourg reste l'un des cantons les plus jeunes de Suisse, mais le vieillissement démographique se poursuit: les personnes de 65 ans et plus représentent une part toujours plus importante de la population, tandis que le taux de fécondité recule.

Les conséquences du conflit ukrainien

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a conduit le canton de Fribourg à mettre en place, dans l'urgence, un important dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes déplacées bénéficiant du statut de protection S, coordonné par l'Etat-major Ulysse. 784 familles fribourgeoises ont accueilli 1907 personnes ukrainiennes. En parallèle, le canton a développé des solutions spécifiques pour les personnes vulnérables, âgées ou souffrant de problèmes de santé.

Les enjeux ont progressivement évolué de l'accueil d'urgence vers des défis durables d'intégration, de formation et d'insertion sociale et

Sélection d'indicateurs économiques et démographiques

Canton de Fribourg	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	+7,0% (e)	+3,7% (e)	+0,6% (e)	+1,0% (e)	+1,3% (e)
Emplois (équivalents plein temps)	121 052 (+2,0%)	124 965 (+3,2%)	126 970 (+1,6%)	126 641 (-0,3%)	---
Taux de chômage (moyenne annuelle)	3,0%	2,3%	2,0%	2,3%	2,6%
Inflation (Suisse, moyenne annuelle)	+0,6%	+2,8%	+2,1%	+1,1%	+0,2%
Population résidente permanente (situation au 31 décembre)	329 809 (+1,3%)	334 465 (+1,4%)	341 537 (+2,1%)	346 674 (+1,5%)	350 918 (+1,2%)
Taux de dépendance des jeunes (ratio 0-19 ans / 20-64 ans)	35,5%	35,5%	35,6%	35,4%	35,4%
Taux de dépendance des personnes âgées (ratio 65+ ans / 20-64 ans)	26,6%	27,0%	27,5%	27,9%	28,6%
Parc de logements	160 828 (+1,7%)	163 750 (+1,8%)	165 870 (+1,3%)	168 373 (1,5%)	---
Permis de construire délivrés (montant en millions de francs)	2603,1 (+31,6%)	2103,0 (-19,2%)	2011,2 (-4,4%)	3578,4 (+77,9%)	2473,6 (p) (-30,9%)

(e) estimations ; (p) données provisoires ; --- données pas encore disponibles à la clôture de rédaction. Etat au 20.08.2026.

Source : Institut CREA de l'Université de Lausanne, Office fédéral de la statistique, Secrétariat d'Etat à l'économie / Service de la statistique et de la donnée de l'Etat de Fribourg (SSD)

professionnelle. Ainsi, au fil des années, le nombre d'élèves ukrainiens accueillis dans les écoles fribourgeoises s'est stabilisé à un niveau élevé. En 2024, près de 730 élèves issus du domaine de l'asile étaient intégrés dans le système scolaire obligatoire et postobligatoire, dont 530 en provenance d'Ukraine. Cette capacité d'intégration témoigne de l'engagement des établissements scolaires, des directions d'école et du personnel enseignant à relever un défi humain et pédagogique majeur.

Une offre étendue de cours de français et d'allemand – intensifs, semi-intensifs ou orientés vers l'intégration – a été développée et renforcée durant toute la législature. Le canton a également soutenu

de nombreux projets favorisant le vivre-ensemble, portés par des communes et des associations. L'insertion professionnelle s'est progressivement développée: alors que 212 personnes ukrainiennes exerçaient une activité lucrative fin 2022, elles étaient 556 à la fin juin 2026.

Le canton a ainsi accueilli plusieurs milliers de personnes en provenance d'Ukraine. Il a su mettre en place une politique publique coordonnée et structurée d'accueil et d'intégration grâce à la solidarité exemplaire de la population fribourgeoise, à la mobilisation coordonnée des services des administrations cantonales et communales, ainsi qu'à l'engagement des acteurs associatifs.

Le Conseil d'Etat met une couche

La crise a également eu des conséquences au-delà de l'accueil. Face au risque de pénurie énergétique lié à la guerre en Ukraine, le Conseil d'Etat a renforcé la préparation de l'Etat, débloqué des moyens supplémentaires et lancé une campagne de sensibilisation à destination de la population, des partenaires institutionnels et des entreprises. Il a en outre arrêté de premières mesures d'économie d'énergie dans l'administration, notamment dans les bâtiments de l'Etat et sur l'éclairage du réseau routier, tout en affichant sa volonté de montrer lui-même l'exemple. En parallèle, l'Etat a examiné les mesures à prendre en cas de délestage et renforcé les dispositifs de coordination nécessaires. La guerre en Ukraine a ainsi durablement sollicité l'administration cantonale et rappelé l'importance d'une organisation de crise coordonnée et capable de s'adapter à l'évolution de la situation.



En septembre 2022, le Conseil d'Etat a annoncé de premières mesures d'économie d'énergie au sein de l'administration et a voulu montrer l'exemple. © Wapico

La structure de l'action durant la législature

Trois axes stratégiques et deux axes facilitateurs

Au début de la législature, le Conseil d'Etat a inscrit son action dans une vision à long terme pour le canton de Fribourg. Cette vision s'articulait autour de trois axes stratégiques inspirés des trois volets du développement durable et de deux axes facilitateurs transversaux.

Les trois axes stratégiques sont les suivants:

- économie et innovation;
- cohésion sociale;
- transition environnementale.

Les deux axes transversaux sont les suivants:

- gouvernance;
- digitalisation.

Cinq thèmes prioritaires

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une attention particulière à cinq thèmes, dont il a fait les priorités de son programme, parce que leur concrétisation est jugée essentielle pour l'avenir de notre canton.

- Mettre sur pied la stratégie d'éducation numérique.
- Soutenir le développement des infrastructures sanitaires.
- Mettre en œuvre le Plan climat.
- Moderniser l'organisation des collectivités publiques, régionales et locales.
- Etablir le guichet virtuel.

Cette priorisation visait notamment à orienter les réflexions en cas de nécessité d'arbitrage dans l'allocation des ressources.

Méthode

Une lecture en deux temps

Le bilan reprend l'architecture décrite ci-dessus avec une construction par axes afin de mieux mettre en perspective les priorités fixées au début de la législature et les résultats obtenus.

Après avoir dressé un état des lieux du canton de Fribourg, le document met l'accent sur une bonne vingtaine de réalisations majeures découlant du programme gouvernemental, dont les cinq priorités. Cette sélection répond à un souci de lisibilité et permet de limiter l'«effet catalogue». Pour enrichir la

lecture, ces développements sont accompagnés de quelques brefs éclairages sur des sujets connexes, présentés sous forme d'encadrés.

Le document tient toutefois à offrir au lecteur un bilan complet et transparent du travail effectué durant la législature. Il est ainsi complété en annexe par un tableau synoptique présentant l'avancement de l'ensemble de la cinquantaine d'objectifs inscrits dans les cinq axes du programme gouvernemental.

VISION 2035

Un canton qui ose, innovant et nature, prospère et harmonieux, trait d'union des cultures et des langues, et qui aspire à une qualité de vie durable

Valeurs

Agilité • Durabilité • Orientation citoyens

Trois axes stratégiques inspirés du développement durable

1. ECONOMIE ET INNOVATION

Former des adultes de demain capables d'accompagner les enjeux sociétaux. Utiliser nos compétences de proximités, simplicité et pragmatisme, comme fers de lance de notre développement. Faire de notre culture et notre patrimoine des atouts clés de notre positionnement touristique

1.1 Formation et éducation numérique

Développement d'une stratégie d'éducation numérique à l'école obligatoire, au post-obligatoire général et dans la formation professionnelle

1.2 Développement des pôles d'innovation

Favoriser l'innovation, le transfert technologique et la transition vers l'industrie 4.0

1.3 Tourisme, culture et patrimoine

La culture et le patrimoine sont mis en valeur. Cela favorise l'économie, le tourisme et la cohésion

2. COHESION SOCIALE

Adapter nos structures de santé de façon à les intégrer harmonieusement au paysage Suisse dans le domaine. Promouvoir la santé et le vivre ensemble par le sport. Soutenir la jeunesse et protéger les personnes vulnérables

2.1 Santé et structure sanitaire

Adapter et renforcer les structures sanitaires (pôle santé de Bertigny et centres de santé régionaux)

2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport

Soutien des enfants et des jeunes dans le domaine de la santé (prévention et promotion), du vivre ensemble et du sport

2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion

Renforcer la protection, le pouvoir d'agir et l'autonomie des personnes vulnérables et des familles et favoriser l'inclusion

3. TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Mettre en œuvre une politique climatique préservatrice de notre cadre de vie. Adapter notre gestion de l'énergie et de la mobilité pour le bien-être de notre population

3.1 Plan climat et préservation des ressources

Mettre en œuvre une politique transversale de préservation des ressources naturelles et adaptations aux changements climatiques

3.2 Transition énergétique

Accélérer la transition énergétique, mettre en œuvre une politique énergétique durable, renouvelable, responsable, rationnelle, efficace et économe

3.3 Mobilité durable

Politique de mobilité durable, en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement

Deux axes facilitateurs, socles de notre développement

4. Gouvernance : Les collectivités publiques disposent d'ici 2026 d'un cadre législatif renouvelé qui leur permet de rendre leur organisation plus agile et résiliente. Le bilinguisme est promu comme un atout majeur du canton

5. Digitalisation : L'Etat poursuit la digitalisation des prestations publiques par le biais du guichet virtuel et renforce la sécurité numérique globale. L'Etat contribue à renforcer la cybersécurité pour les entreprises et la population du canton

Transversalité et durabilité

La législature a été marquée par une transversalité accrue dans l'action de l'Etat. La nature de nombreux dossiers a conduit les Directions à collaborer davantage et à sortir plus souvent des logiques de travail en silo. Cette évolution tient aussi à la structure du programme de législature. Articulé autour de trois axes stratégiques, celui-ci repose sur les principes du développement durable et appelle à concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'action publique.

Inscrite parmi les buts constitutionnels du canton, cette orientation est mise en œuvre à travers la Stratégie cantonale de développement durable 2021-2031. La création du Bureau de la durabilité, officialisée en 2023, a renforcé son ancrage dans le fonctionnement de l'Etat. Pôle de compétences au service de l'ensemble des Directions, il coordonne la mise en œuvre de la Stratégie et favorise l'intégration de la durabilité dans les différentes politiques publiques, avec l'appui d'un réseau de répondantes et répondants au sein de l'administration. Le second plan d'action, adopté en juillet 2026 pour la période 2027-2031, doit consolider les démarches engagées et prolonger cette dynamique transversale.

Cette approche s'est traduite dans des domaines très divers. Sur le plan économique, le canton s'est doté

d'une Feuille de route pour l'économie circulaire, dont les premières réalisations concernent notamment le réemploi des matériaux, la valorisation des ressources et la gestion des déchets. Les mesures destinées à renforcer l'employabilité ont parallèlement permis d'accompagner plus de 800 personnes vulnérables dans leur maintien ou leur retour sur le marché du travail.



La dimension sociale de la durabilité s'est notamment concrétisée par de nouveaux dispositifs en faveur des enfants et des jeunes. La prévention et la prise en charge ont été renforcées dans les domaines de la santé psychique, des dépendances et de l'usage des écrans.

Des mesures spécifiques ont également soutenu les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion, tandis que la création d'une banque alimentaire cantonale a permis de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables tout en réduisant le gaspillage.

La durabilité a davantage été intégrée aux projets de construction et d'aménagement du territoire. Dans le domaine

environnemental, le Plan Climat et la Stratégie cantonale de biodiversité ont complété les actions engagées en faveur de la qualité des eaux, de la protection des ressources et de la résilience du territoire. Premier canton suisse à s'être doté d'une loi sur le climat, Fribourg a aussi anticipé des enjeux dont les récents épisodes caniculaires ont confirmé l'importance.

« **Le développement durable ne se résume pas à un défi. C'est la combinaison intelligente de solutions à plusieurs défis** »

1 Axe stratégique: économie et innovation



1.1 Formation et éducation numérique

Dans un monde en constante évolution, il est indispensable d'offrir aux jeunes et aux adultes la possibilité d'acquérir des compétences adaptées aux nouveaux enjeux sociétaux. Ceux-ci sont bien sûr liés au développement des technologies numériques, mais aussi aux transformations du monde du travail, dans lequel la formation tout au long de la vie constitue désormais un levier essentiel d'épanouissement personnel, d'employabilité et de croissance économique.

Objectifs

- > accompagner les écoles dans leur transition vers une intégration du numérique dans l'enseignement
- > favoriser l'égalité des chances entre les élèves
- > adapter les filières de formation
- > favoriser les synergies dans le domaine de l'enseignement

Réalisations

Mettre sur pied la stratégie d'éducation numérique

Priorité

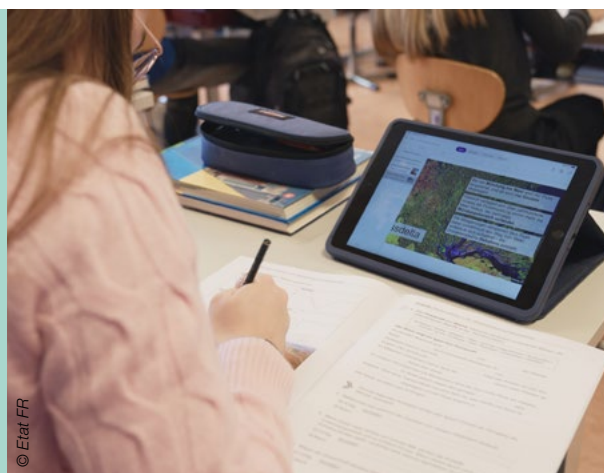
La modification de la loi scolaire entérinée en mai 2025 par le Grand Conseil a permis de franchir un cap important dans le déploiement de l'éducation numérique à l'école obligatoire (projet ENEO). Le canton dispose désormais de bases légales claires et solides pour financer le volet pédagogique et la formation des enseignants, mais aussi l'acquisition du matériel.

L'éducation numérique est pleinement intégrée au programme des élèves de l'école obligatoire. Son ambition est de leur permettre de devenir des citoyennes et citoyens compétents, créatifs et responsables, capables d'évoluer dans une société où le numérique est omniprésent.

A cette fin, la formation dans ce domaine du corps enseignant s'est poursuivie durant toute la législature et sera achevée en 2027. Le déploiement de personnes ressources au sein des établissements vient renforcer l'accompagnement des équipes pédagogiques.

Déjà opérationnel au post-obligatoire

L'approche BYOD (Bring Your Own Device, soit l'utilisation par les élèves de leur propre équipement numérique) a été généralisée durant la législature pour les filières de formation générale à plein-temps du post-obligatoire (gymnases, écoles de culture générale). L'approche BYOD est aussi valable pour la formation professionnelle initiale, avec un déploiement progressif lié au rythme de révision des ordonnances de formation des différentes filières.



Campus le Vivier, centre névralgique de la formation professionnelle cantonale

Le Campus Le Vivier à Villaz-Saint-Pierre a ouvert ses portes à la rentrée 2024/2025. Ce centre de 23 000 m² constitue désormais un pôle central pour la formation professionnelle fribourgeoise, fruit de la collaboration exemplaire entre le canton, les communes et le patronat, réunis au sein de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC). Ces partenaires ont concrétisé une vision ambitieuse : réunir plus de 30 métiers sous un même toit et offrir aux apprentis et apprenties des infrastructures de pointe pour développer les compétences essentielles à leur avenir et répondre aux exigences du marché du travail. Il incarne également une vision plus large, celle d'un canton qui mise sur la jeunesse et sur l'excellence pour assurer sa compétitivité et son développement.



Le campus du Vivier accueille 400 étudiants par jour. Il a coûté 84,5 millions de francs. © Stemutz

Ce travail de formation et d'accompagnement ayant permis de garantir les compétences pédagogiques dans les écoles, le Grand Conseil a choisi de faire évoluer la Stratégie EdNum vers le projet ENEO, consacré au financement et à la gestion des équipements numériques de l'école obligatoire.

La modification de la loi scolaire adoptée en mai 2025 laisse le financement des équipements numériques des élèves aux communes. Le canton prendra quant à lui en charge ceux du personnel cantonal des écoles, y compris le corps enseignant. Le projet prévoit également un renforcement du support technique et une gestion centralisée des outils numériques. L'objectif est de garantir des services numériques fiables et performants, de limiter les interruptions techniques et de décharger les établissements des tâches de gestion informatique afin que les outils numériques soutiennent pleinement les apprentissages.

Les équipes scolaires pourront ainsi se concentrer pleinement sur leur mission première: enseigner et accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

Le projet ENEO représente un investissement total de 35 millions de francs pour l'Etat sur cinq ans de mise en œuvre. Une fois le projet pleinement déployé, son coût s'élèvera à environ 8 millions de francs par an. L'entrée en vigueur est prévue pour 2029.



© Etat FR/Stemutz

« Il faut aussi outiller les équipes enseignantes, leur donner les moyens de développer de nouvelles pratiques innovantes comme le co-enseignement »

Sylvie Bonvin-Sansonens, Conseillère d'Etat, DFAC





Le Centre de carrières situé à la route des Arsenaux à Fribourg. © Etat FR

Un centre victime de son succès

Le regroupement de toutes les activités du Centre de carrières sur un site unique, à la route des Arsenaux à Fribourg en 2023, a contribué à dynamiser l'offre globale de formation destinée aux adultes et à renforcer sa visibilité. Les diverses prestations offertes dans le domaine de l'orientation et de l'insertion professionnelle ont été complétées par l'ouverture en 2025 d'un Espace d'apprentissage. Il est dédié aux adultes qui souhaitent développer leurs compétences de base, dans le domaine du numérique, en mathématiques, en lecture et en écriture. Son succès est tel que le délai d'attente pour prendre un rendez-vous dépasse les deux mois.

Une nouvelle faculté pour l'enseignement, un modèle unique en Suisse

L'ouverture au 1^{er} août 2025 de la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation à l'Université de Fribourg a marqué une étape décisive dans l'intégration de la Haute Ecole pédagogique Fribourg et le regroupement de la formation des enseignantes et enseignants primaires sous le toit institutionnel de l'Université. Cette opération a donné naissance à un modèle unique dans le paysage académique suisse et renforce la visibilité ainsi que l'attractivité de la formation à l'enseignement « made in Fribourg ».

La nouvelle faculté (FacEduForm) regroupe toutes les filières de formation à l'enseignement, de la scolarité obligatoire à la maturité, ainsi que la pédagogie spécialisée et les sciences de l'éducation. Cette réforme vise à renforcer la cohérence du parcours de formation du personnel enseignant, à développer des synergies, à renforcer l'école à visée inclusive et à consolider le bilinguisme, spécificité du canton de Fribourg. Elle doit également permettre de resserrer les liens entre enseignements ordinaires et spécialisés.

Rondement mené dans des délais ambitieux et avec une forte implication du personnel des institutions concernées, le projet constitue une réussite majeure. Il permet de renforcer la visibilité et l'attractivité de la formation à l'enseignement au sein du canton et au-delà.

Pour aller plus loin

Autre objectif inscrit au volet «Formation et éducation numérique»

- > Faire évoluer la maturité gymnasiale et les autres formations du secondaire II.

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



1.2 Développement des pôles d'innovation

Dans un contexte de forte concurrence économique, le canton de Fribourg cultive des compétences de proximité et un pragmatisme qui lui permettent d'être réactif lorsque les opportunités se présentent. L'implantation de Rolex en est un exemple. Le renforcement des pôles d'innovation, la promotion d'une économie diversifiée ainsi que l'encouragement entrepreneurial des jeunes, en collaboration avec les hautes écoles, ont constitué des leviers d'action privilégiés durant la législature.

Objectifs

- > proposer des conditions-cadre attractives
- > stimuler la création de postes de travail, en particulier dans les emplois à valeur ajoutée
- > promouvoir le potentiel entrepreneurial de la jeunesse
- > favoriser l'émergence de nouveaux systèmes d'innovation

Réalisations

Renforcer les écosystèmes d'innovation et la politique foncière active

Les actions ont porté sur le développement de programmes stratégiques dans des domaines à forte valeur ajoutée tels que la bioéconomie, les sciences de la vie, la construction durable et l'industrie 4.0. Fribourg vise un rôle de leader dans ces domaines porteurs.

Outil essentiel à ce positionnement, l'Etablissement cantonal de promotion foncière active (ECPF) a connu un élan décisif. Le soutien massif de la population en votation populaire a permis d'entériner l'acquisition et le transfert à l'ECPF de



© Etat FR/Stemutz

« Les efforts consentis ces dernières années pour attirer les entreprises et dynamiser notre politique foncière active paient, et je m'en réjouis »

Olivier Curty, Conseiller d'Etat, DEEF

trois zones d'activités stratégiques: AgriCo à Saint-Aubin, La Maillarde à Romont et le Pré-aux-Moines à Marly. La révision ciblée de la Loi sur la politique foncière active (LPFA), ainsi qu'un cautionnement cantonal de 28 millions de francs à l'ECPF, ont pérennisé le fonctionnement de ces trois sites majeurs. Ils sont devenus de véritables instruments de développement économique, basés sur la maîtrise

Capitale internationale de la bioéconomie

Faire de la bioéconomie un levier de développement durable et d'innovation. Cet objectif stratégique est à l'origine de deux événements internationaux majeurs organisés à Fribourg durant la législature: le Bioeconomy Forum en 2024 et le Fribourg BIOKET 2026. Ce dernier a réuni à Forum Fribourg près de 500 participantes et participants issus d'une trentaine de pays, confirmant l'ancrage international du canton dans le secteur de la bioéconomie.



publique du foncier et axés en priorité sur la création d'emplois à valeur ajoutée.

Le Conseil d'Etat a aussi lancé les travaux de révision de la loi sur la promotion économique avec la mise en consultation, en février 2026, de l'avant-projet de nouvelle Loi sur le développement économique et l'innovation. Celle-ci prévoit notamment la création d'une plateforme cantonale de l'innovation, un soutien renforcé aux start-up, des chèques innovation, un renforcement des liens avec les hautes écoles ainsi qu'une attention accrue au développement durable, à l'économie circulaire et à la promotion de l'image du canton. La nouvelle loi doit permettre de consolider la politique foncière active comme levier d'un développement économique attractif, innovant et durable.

Réactivité et pragmatisme: des atouts déterminants dans l'implantation de Rolex

L'implantation de Rolex à Bulle figure parmi les événements marquants de la législature sous l'angle de la promotion économique. Projetée sur une surface de près de 105 000 m², la future manufacture représente un investissement estimé à plus d'un milliard de francs et la création d'environ 2000 emplois. Des centaines d'apprentis seront également formés sur le site, dont l'ouverture est prévue en 2029. Ce nouvel outil de production à la pointe de la technologie permettra à Rolex de répondre à la demande croissante du monde entier pour ses montres. Cette implantation est le fruit d'une collaboration étroite entre les autorités cantonales, régionales, locales et Rolex. Elle illustre la capacité du canton à saisir des opportunités économiques majeures grâce à une politique foncière active, la disponibilité de terrains adaptés et la réactivité des autorités concernées.



Le bâtiment SLL accueillera à terme plus de 150 chercheuses et chercheurs. Il constituera un des éléments phares du quartier d'innovation bluefactory. © Behnisch Architekten

Renforcer le potentiel entrepreneurial de la jeunesse

Le développement économique du canton repose aussi sur sa capacité à attirer, former et retenir les talents. Des efforts ont ainsi été déployés pour favoriser la mise en réseau des acteurs économiques et académiques. Cette volonté de renforcer les liens entre formation, recherche et innovation s'est notamment concrétisée par la consolidation du Smart Living Lab, un centre de recherche et développement porté par l'EPFL, la HES-SO et l'Université de Fribourg, dédié au futur de l'environnement bâti et à la construction durable, sur le site de bluefactory. Ce centre vise à transformer le secteur de la construction grâce à une recherche axée sur l'énergie, le climat et la durabilité, tout en renforçant l'antenne de l'EPFL à Fribourg. Deux nouvelles chaires académiques ont ainsi été créées en 2026, portant leur nombre total à six. Plus de 150 chercheurs et chercheuses rejoindront progressivement le nouveau bâtiment du Smart Living Lab, actuellement en construction et dont l'inauguration est prévue pour 2027.



© Rolex



« Il faut privilégier une approche globale. La transversalité est la clé du succès »

Didier Castella, Conseiller d'Etat, DIAF

Concrétiser la stratégie agroalimentaire

La stratégie agroalimentaire cantonale a été déployée dès 2023 sous l'identité Fribourg Agri&Food. Elle s'est progressivement concrétisée par la mise en réseau des principaux acteurs de la filière et par le lancement de projets orientés vers l'innovation, la durabilité et la création de valeur. Dans un canton qui transforme environ un quart des produits agricoles suisses, l'objectif était de dépasser une approche sectorielle pour construire un véritable écosystème associant agriculture, industrie, recherche, formation et entreprises. Trois programmes phares ont structuré cette dynamique. Ils portent sur le développement et la commercialisation de produits alimentaires novateurs (Food&Farm Living Lab), la valorisation de la biomasse dans une logique d'économie circulaire ainsi que l'agriculture et l'industrie 4.0.

Cette stratégie, fruit de la collaboration transversale de trois Directions – DEEF, DFAC et DIAF – peut aussi s'appuyer sur des pôles structurants comme AgriCo à Saint-Aubin, appelé à jouer un rôle central dans l'accueil d'entreprises innovantes, ainsi que sur le campus Agroscope Grangeneuve, les hautes écoles et le cluster Food&Nutrition, chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie. En rejoignant la Swiss Food & Nutrition Valley, Fribourg a également renforcé sa visibilité nationale et internationale dans un domaine clé de son économie.

Deux campus essentiels

Le canton a poursuivi le développement des deux campus stratégiques du secteur agroalimentaire que sont AgriCo à Saint-Aubin (photo), et Agroscope Grangeneuve. Dans la Broye, le site de 27 hectares en zone d'activités dédié à l'accueil d'entreprises innovantes a bénéficié de la mise à l'enquête d'infrastructures mutualisées – eau, épuration, mobilité – pour accompagner son développement à long terme. L'enjeu est important: le site représente près d'un demi-milliard de francs d'investissements publics et privés, avec un potentiel de plus de 700 emplois à moyen terme et jusqu'à 1600 à plus long terme. Des investissements stratégiques ont également été consentis pour développer le campus de Grangeneuve et favoriser les synergies avec le centre national de recherche Agroscope. L'enjeu est là aussi de taille: la mise en service du nouveau laboratoire a débuté et elle devrait entraîner à terme la création de plusieurs centaines d'emplois.



© Etat FR

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet

«Développement des pôles d'innovation»

- > Renforcer le positionnement de l'Institut Adolphe Merkle dans l'écosystème cantonal et national de recherche et d'innovation
- > Adapter les infrastructures pour la faculté des sciences et de médecine ainsi que pour la faculté de droit
- > Développer le campus de Grangeneuve

> L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



1.3 Tourisme, culture et patrimoine

Faire de notre culture et notre patrimoine des marqueurs forts du positionnement touristique fribourgeois. Cette ambition a nourri la réforme des outils de promotion touristique, avec une approche davantage axée sur l'authenticité. La législature a aussi posé de nouvelles bases pour le secteur culturel, avec une révision du cadre légal et le développement de nouvelles infrastructures destinées à soutenir la promotion, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Objectifs

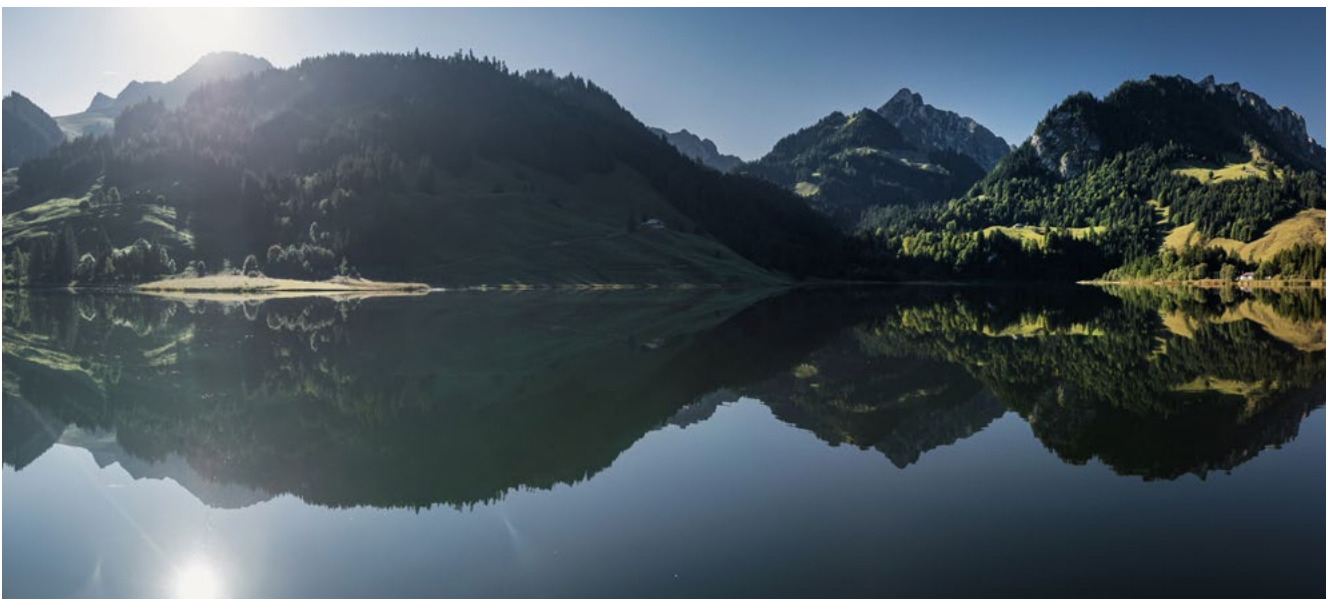
- > concrétiser la stratégie touristique
- > promouvoir un tourisme durable
- > soutenir la culture et le patrimoine

Réalisations

Promouvoir un tourisme durable, connecté à la culture et au patrimoine

Dans un contexte de reprise post-pandémie et d'évolution des attentes des visiteurs, la nouvelle loi sur le tourisme adoptée en 2021 a servi de catalyseur à une réforme profonde de l'offre touristique fribourgeoise, davantage axée sur une approche qualitative que quantitative et mettant en valeur le caractère authentique du Pays de Fribourg.

La Stratégie de développement touristique 2024–2030 validée par le Conseil d'Etat a donné une orientation commune aux acteurs touristiques et leur a permis de mieux coordonner leurs actions. Elle part du constat que Fribourg dispose d'atouts importants mais que ce potentiel doit être davantage structuré et valorisé. La stratégie



Les lacs et les montagnes sont deux des univers profilés par la nouvelle stratégie touristique cantonale. Ici le Lac Noir. © UFT/FTV



positionne le canton autour de quatre univers: montagnes, lacs, gastronomie et histoire. Portée par l'Union fribourgeoise du tourisme, elle a permis de mener des actions ciblées sur les marchés suisses et étrangers afin de répondre aux nouvelles attentes des voyageurs, en quête de destinations authentiques et d'expériences ancrées dans le terroir. Dans une logique de durabilité, l'UFT a aussi accompagné les différents prestataires dans les démarches de labellisation Swisstainable. Un accent a également été mis sur l'amélioration de l'accessibilité des sites, tant pour les personnes en situation de handicap que sur le plan de la mobilité et des interfaces de transport.

513 795

Le nombre record de nuitées hôtelières enregistré en 2025, en progression de 6 % par rapport à 2024. Fribourg a franchi pour la première fois la barre des 500 000 unités.

Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique favorable, marquée depuis 2023 par des résultats records, aussi bien en termes de nuitées que de fréquentation des sites de visite. Des résultats confirmant l'attractivité du canton mais aussi la pertinence de son positionnement. L'objectif visé à long terme: doubler la contribution du tourisme à l'économie cantonale, pour atteindre deux milliards de francs par an.

« **L'objectif à long terme: doubler la contribution du tourisme à l'économie cantonale, pour atteindre deux milliards de francs par an** »

Stratégie de développement touristique 2024-2030



© Up To You

Favoriser davantage le tourisme de séjour

La période a connu une hausse marquée des nuitées hôtelières, mais aussi parahôtelières (près de 890 000 au total en 2025). Ces résultats illustrent le dynamisme et l'attrait de la branche. Le succès populaire du Championnat du monde de hockey sur glace co-organisé à Fribourg au printemps 2026 avec le soutien de l'Etat devrait contribuer à confirmer cette tendance pour 2026. Cela est réjouissant, mais la manifestation a aussi mis en évidence la nécessité d'améliorer encore la capacité de l'offre hôtelière. Une telle ambition permettra d'accompagner la fréquentation en hausse des principaux sites touristiques, mais aussi les développements futurs. Inscrit au Plan directeur cantonal, le futur parc thématique du chocolat pourrait à lui seul doubler la fréquentation annuelle du site de Broc et la faire grimper à environ un million de visiteurs. Avec l'objectif aussi avoué par ses promoteurs de faire évoluer la région d'un tourisme essentiellement d'excursion vers un tourisme de nuitées.



Investir dans les infrastructures: BCU, MHNF et SIC



La Bibliothèque cantonale et universitaire rénoverée a rouvert ses portes au public en septembre 2026. © BCU



Le futur Centre de stockage interinstitutionnel dont le chantier a débuté en 2025 à Givisiez. © Photomontage Bat-Mann

Trois grands projets d'investissement sont en passe de modifier durablement le paysage culturel fribourgeois. L'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) est terminée. Depuis septembre 2026, elle offre à la population une bibliothèque moderne avec un espace de formation et de lecture publique, l'accès aux fonds patrimoniaux ainsi que diverses prestations culturelles. Investissement: 117 millions de francs.



Le nouveau Musée d'histoire naturelle, dont l'inauguration est prévue fin 2028. © Photomontage Zamparo Architectes

La délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHNF) dans le quartier des Arsenaux est en cours. Les nouveaux locaux amélioreront significativement l'accueil du public, la valorisation des collections, tout en permettant au musée de se développer en adéquation avec l'évolution culturelle, sociale et environnementale. Une étape symbolique a été franchie avec le spectaculaire déménagement de la baleine durant l'été 2026. Investissement: 65,5 millions de francs.

Après l'acceptation par la population fribourgeoise du crédit d'engagement nécessaire à la construction d'un Centre de stockage inter-institutionnel cantonal (SIC) à Givisiez en février 2025, les travaux ont débuté. La durée du chantier est estimée à un peu plus de trois ans. Le déménagement des collections est prévu courant 2028 et s'étendra sur environ une année. Ce centre améliorera significativement la gestion et la qualité du stockage des biens patrimoniaux. Investissement: 56 millions de francs.

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet «Tourisme, culture et patrimoine»

- > Encourager la culture et en faciliter l'accès
- > Rendre les prestations des bibliothèques et du conservatoire accessible à tout le canton
- > Valoriser le patrimoine
- > Digitaliser les fonds culturels

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



Conclusions et recommandations

—

La législature écoulée a renforcé la position du canton de Fribourg comme territoire propice au développement et à l'innovation. Les pôles sont mieux identifiés et renforcés, les liens entre entreprises et hautes écoles ont été consolidés, l'agroalimentaire s'est affirmé comme domaine de référence et la qualité du système de formation demeure l'un des facteurs d'attractivité du canton.

Cette belle dynamique place toutefois le canton de Fribourg devant un enjeu qui dépasse la seule croissance. La pression sur le foncier et les infrastructures montre que le développement économique ne peut plus être abordé seulement en termes d'implantations, d'investissements ou d'emplois annoncés.

Dans le sillage également de la récente votation populaire sur une Suisse à 10 millions, la prochaine législature devra veiller à la qualité de cette croissance, tout en continuant à préserver la diversification qui fait la force de l'économie fribourgeoise. Le canton dispose aussi d'un

potentiel à mieux exploiter dans les services, où son bilinguisme et sa position géographique constituent des atouts distinctifs.

En tant que terre d'innovation, Fribourg devra aussi travailler au renforcement des conditions-cadre permettant aux start-up de grandir et de générer de la valeur ajoutée, notamment par des mesures facilitant l'accès au financement.

Le canton de Fribourg devra enfin veiller à développer les compétences en intelligence artificielle et en cybersécurité indispensables au développement d'une société marquée par une numérisation toujours plus importante.

Les ressources financières joueront évidemment un rôle crucial dans la capacité de l'Etat à soutenir ces objectifs. Durant cette législature, la dégradation des finances a en effet impliqué des priorisations et freiné l'avancement de certains projets. C'est le cas par exemple du projet de digitalisation des fonds culturels Digifonds. Pour cette même raison, les autorités ont décidé de repousser à 2029 le volet de l'éducation numérique consacré à l'acquisition du matériel.



2

Axe stratégique: Cohésion sociale



2.1 Structures sanitaires et santé

La croissance démographique est un des signes de vitalité du canton de Fribourg. Les projections statistiques montrent que cette tendance est durablement ancrée et elles soulignent la nécessité d'y apporter des solutions maîtrisées. L'ensemble du système santé-social est concerné, avec une pression supplémentaire sur le système sanitaire exercée par le vieillissement de la population.

Objectifs

- > adapter les infrastructures de façon à les intégrer harmonieusement dans le paysage sanitaire suisse
- > assurer la proximité, la qualité et la viabilité de l'offre de soins
- > veiller et répondre aux différents besoins de l'ensemble de la population

Réalisations

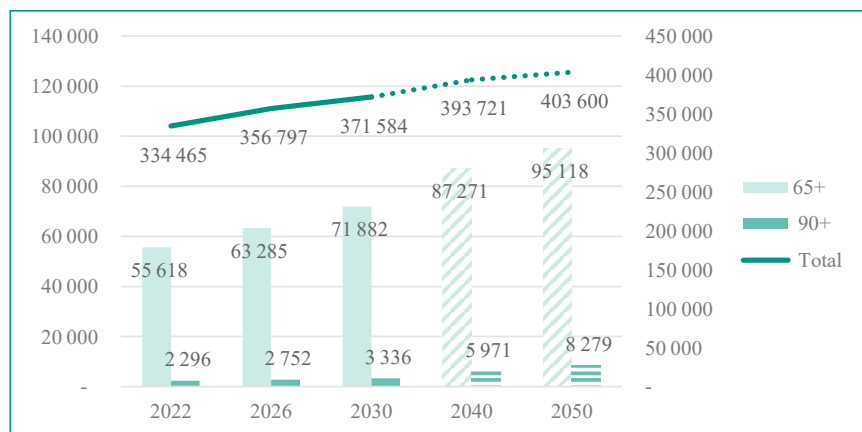
Soutenir le développement des infrastructures sanitaires

Les actions du Conseil d'Etat se sont concentrées autour de deux axes principaux : l'avenir des sites hospitaliers (HFR, RFSM, HIB) et le renforcement de l'offre en institutions et en EMS.

La modification de la loi sur le financement des hôpitaux adoptée par le Grand Conseil en 2022, puis le décret de 2024 largement accepté en votation populaire, ont constitué des étapes décisives pour l'assise financière et la stratégie de développement de l'HFR. Ils permettent au canton de cautionner 105 millions de francs destinés aux investissements et de prendre en charge 70 millions de francs pour étudier la construction d'un nouvel hôpital sur le site de Bertigny. Le Conseil d'Etat a profité du versement exceptionnel de la BNS en 2026 pour donner un signal important de soutien politique à l'HFR et porter de 90 à 185 millions de francs la provision en sa faveur. Sollicité également, l'HFR a déployé des mesures d'efficacité et de maîtrise des coûts, qui ont

permis de freiner les pertes annuelles d'exploitation. Il a aussi planché sur l'efficacité de ses services et repensé son offre de soins ambulatoires. L'équilibre financier de l'établissement n'est pas encore atteint, mais le soutien populaire et politique dont bénéficie l'HFR démontre qu'il est un maillon essentiel du système sanitaire fribourgeois. Ce contexte a permis d'ériger les bases du futur nouvel hôpital, qui devra asseoir un positionnement clair entre ceux de

Priorité



Population du canton de Fribourg en 2022 (état actuel) et évolution jusqu'en 2050, au total et pour la population de 65+ resp. 90+, en nombre de personnes. Sources: SSD (2025), Obsan (2024). Analyse et illustration DSAS





© Etat FR/Stemulz

« Il faut privilégier un système de soins intégrés, pousser la réflexion entre les hôpitaux et les différents acteurs de la santé. Le futur pôle santé de Bertigny doit être appréhendé de manière globale »

Philippe Demierre, Conseiller d'Etat, DSAS

Berne et Lausanne, tout en offrant des soins de qualité et en assurant une prise en charge rapide, efficace et efficiente. Les contours du futur centre hospitalier, baptisé projet Zenith, devraient prendre forme au printemps 2027 avec la nomination attendue du lauréat du concours d'architecture.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a poursuivi de son côté le développement de son site de Marsens en projetant pour 2030 un nouveau bâtiment dédié à la psychiatrie des personnes âgées.

Garantir la qualité et la pérennité du système de santé cantonal

L'enjeu de la pénurie de personnel soignant sera central ces prochaines années et exige des réponses différenciées. Le Conseil d'Etat fribourgeois, fortement engagé dans la concrétisation de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts », a mis en œuvre des premières mesures concrètes. Parmi celles-ci figurent l'adoption d'une nouvelle loi sur l'encouragement à la formation dans le domaine des soins, l'octroi de compensations pour les missions à court terme, le soutien financier aux étudiantes et étudiants sous forme de bourses durant leur formation, ainsi que l'introduction des permanences infirmières mobiles (PIM). Autant d'avancées significatives qui témoignent de la volonté du Gouvernement cantonal de renforcer l'attractivité des professions soignantes et de garantir une prise en charge de qualité pour l'ensemble de la population.

La phase préparatoire de la clinique de jour dédiée aux adolescent-e-s a été réalisée. Quant au HIB, cette législature a permis de stabiliser sa situation financière et de finaliser la stratégie Linéa, incluant la reprise des biens fribourgeois et vaudois. Ces étapes ont permis de clarifier le positionnement de l'établissement, d'affiner la répartition des missions entre les sites d'Estavayer-le-Lac et de Payerne ainsi que de préparer les investissements nécessaires au développement du HIB.

100

Le nombre de places en EMS à construire en moyenne par année jusqu'en 2035 selon les projections de l'Observatoire suisse de la santé

Dans le registre des soins de longue durée, les efforts ont porté notamment sur l'adaptation des capacités d'accueil dans les établissements médico-sociaux (EMS). Si le cadre financier de l'Etat a permis de soutenir les objectifs de la planification, la mise en œuvre, largement portée par les associations de communes, a pris du retard. Le déficit de places qui en résulte entraîne des attentes prolongées à l'hôpital, avec des conséquences humaines et financières. La nouvelle planification a démontré que l'enjeu du vieillissement de la population exige de repenser l'organisation des soins et de développer les soins à domicile.



© HFR/Jo Bersier



Aider les victimes de violences

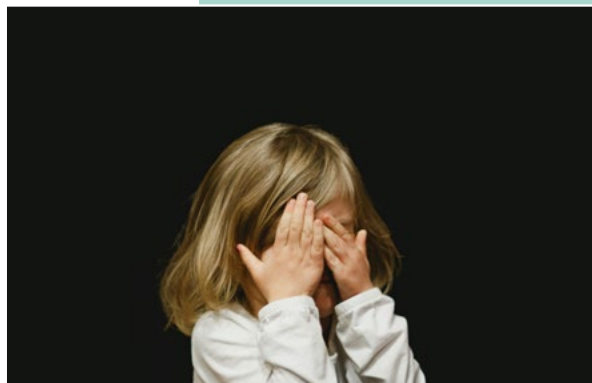
Le canton de Fribourg a globalement renforcé son dispositif d'aide aux victimes de violences domestiques, sexuelles et de genre. Les efforts conjugués des différents acteurs (autorités judiciaires, police, services sociaux et structures spécialisées) ont ciblé la détection précoce des situations à risque, la sécurité des victimes et les conséquences sur les enfants.

Une priorisation des mesures liées à la violence domestique a permis l'ouverture, au début 2026 à Fribourg, d'une Unité de médecine des violences. Elle propose sur le site de l'Hôpital fribourgeois des consultations gratuites et confidentielles à toute personne dès 16 ans victime de violence physique et psychique. L'accompagnement propose un examen clinique avec documentation des lésions selon les normes médico-légales afin d'aider la victime à faire valoir ses droits devant la justice si elle le souhaite. L'Unité offre également une approche globale permettant d'évaluer la situation dans son ensemble. A terme, un partenariat sera conclu avec un centre universitaire de médecine légale.

Développer l'offre dans les institutions spécialisées

Comme dans d'autres cantons, le nombre de places destinées aux jeunes et aux mineur-e-s ayant besoin de protection demeure insuffisant. Conscient de cette situation, le Conseil d'Etat a engagé des moyens pour y remédier. L'augmentation des capacités a toutefois été retardée, notamment en raison des travaux de construction nécessaires. Des offres de prestations alternatives ont

ainsi été créées avec pour objectif de raccourcir la durée des placements.



© Unsplash

142

Le numéro de la nouvelle ligne d'aide aux victimes déployée le 1^{er} mai 2026 par les cantons romands et gérée par Solidarité femmes Fribourg

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet «Structures sanitaires et santé»

- > Promouvoir la santé physique et mentale
- > Implémenter les conditions cadre pour les personnes âgées et les personnes fragilisées
- > Poursuivre la mise en place de la médecine scolaire

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport

La crise du Covid a durement touché les enfants et les jeunes dans leur vie quotidienne et fait apparaître des besoins accrus au sein des familles. Le Conseil d'Etat a dès lors fait de leur bien-être une préoccupation transversale de son action. Il a renforcé les conditions-cadres favorables à leur développement, à leur réussite scolaire et à la préparation de leur vie d'adulte, ainsi que son action en matière de protection de l'enfance, de soutien aux familles, de santé psychique et de prévention des situations de vulnérabilité.

Objectifs

- > encadrer la jeunesse
- > contribuer au bon climat scolaire pour influencer de façon positive la qualité des apprentissages
- > promouvoir la santé et le vivre ensemble par le sport

Une solution pragmatique d'intégration

Le canton de Fribourg a renforcé les passerelles vers la formation professionnelle pour les personnes issues de la migration arrivées tardivement en Suisse. Le préapprentissage d'intégration (PAI) combine cours en école professionnelle et immersion en entreprise afin de lever les principaux freins à l'entrée en formation, notamment les lacunes linguistiques, sociales et scolaires. Cette approche favorise une intégration durable tout en répondant aux besoins de relève des entreprises. Le succès du PAI se confirme tant par la demande que par ses résultats et les transitions vers la formation professionnelle initiale.



Le préapprentissage d'intégration sous l'oeil attentif du Conseiller fédéral Beat Jans.

© Etat FR

Réalisations

Aider les jeunes en difficulté à s'intégrer

Trop d'élèves terminent chaque année leur école obligatoire sans solution de formation, voire disparaissent du champ de vision des services de l'Etat. Un dispositif global d'orientation et d'insertion a ainsi été déployé pour accompagner les jeunes dans leur choix de formation et favoriser une transition sans rupture entre la fin de scolarité et l'entrée en formation.

La Commission des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle est l'organe consultatif du Conseil d'Etat qui pilote la réflexion d'ensemble. Elle ne suit pas directement les jeunes au quotidien. Cette tâche est assumée par la Plateforme jeunes, qui évalue sur le terrain les situations individuelles et oriente les jeunes vers une solution adaptée. Cours d'intégration, préapprentissage, préapprentissage d'intégration ou semestre de motivation font notamment partie du catalogue de mesures.

Ce dispositif a permis de resserrer les mailles du filet et il contribue à anticiper les situations à risque. Il a été complété en début de législature par une mesure de détection précoce des situations à risque

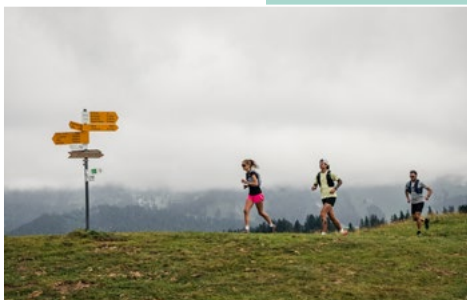
de rupture baptisée OMax, déployée dans plusieurs cycles d'orientation francophones partenaires. Des moyens supplémentaires seront nécessaires pour étendre cette prestation co-financée par l'Assurance invalidité (AI) à l'ensemble des cycles d'orientation.



Renforcer l'accompagnement social en milieu scolaire

Les établissements scolaires sont confrontés à des situations de plus en plus complexes sous l'angle des besoins psychosociaux des élèves. Sur la base du concept approuvé en 2022, le canton a développé et renforcé le travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires. Les travailleuses et travailleurs sociaux (TSS) agissent en complémentarité avec les dispositifs existants. Leur nombre est passé de 15 EPT en 2022 à 50 EPT – soit 78 personnes – en 2025.

Déposé en juin 2026, un rapport évaluant l'implémentation des TSS dans les écoles du canton suite à sa généralisation dès 2020 dresse un bilan positif. Le travail social en milieu scolaire contribue à un meilleur climat dans les établissements et offre un soutien précieux aux équipes pédagogiques face aux problématiques socio-éducatives croissantes. L'analyse met en avant une collaboration interprofessionnelle efficace tout en pointant certains défis, notamment celui de dégager du temps pour le développement de projets de prévention. Le rapport identifie également



© UFT/FTV

Le sport, un moteur de santé et d'intégration

La promotion de la santé par le sport est un objectif bénéficiant de diverses mesures de soutien, qui ont été déployées durant la législature dans les cadres scolaires et publics. Le soutien accordé au sport se mesure aussi à

l'important chantier de modernisation des infrastructures sportives cantonales du Lac Noir inaugurées en cette fin 2026, ainsi qu'à la volonté d'intensifier la politique de promotion du sport en créant un Centre de compétences sport et santé. Ce dernier devrait à terme trouver place sur le site du futur bassin olympique de Saint-Léonard.

Sa mission: fédérer les acteurs sportifs, médicaux et institutionnels autour d'une approche plus intégrée du sport comme facteur de santé publique. Les bases sont posées, mais l'avenir et les contours devront encore être précisés dans le cadre d'un partenariat «ville-Etat-privé» encore en phase d'élaboration.

des besoins différents en matière de formation continue selon les régions linguistiques du canton. Enfin, il propose des pistes de développement pour pérenniser le rôle des TSS et harmoniser les pratiques d'intervention.

L'enfance en difficulté a constitué une priorité constante

Parmi les mesures les plus significatives mises en place pour répondre aux besoins accrus des jeunes à la suite de la pandémie figure le Plan de soutien jeunesse Fribourg. Mis en œuvre à partir de 2022, ce programme a permis de déployer dix mesures urgentes destinées aux jeunes confrontés aux conséquences sociales et psychologiques de la pandémie. Son évaluation a démontré l'utilité des dispositifs développés et a conduit le Conseil d'Etat à pérenniser plusieurs mesures dès 2025.

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet «Jeunesse, perspectives, prévention et sport»

- > Mettre en œuvre la stratégie nationale d'orientation
- > Accompagner les jeunes en difficulté et les familles fragilisées

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion

Les problématiques sociales évoluent et il est nécessaire que l'Etat adapte son dispositif aux besoins des familles et de la population en général. Chaque personne doit pouvoir trouver sa place et vivre dignement dans une société favorisant l'insertion et la participation de chacune et chacun à la communauté.



© Unsplash

Le taux de pauvreté est stable, mais...

Le rapport sur la pauvreté dans le canton de Fribourg publié en 2023 affiche un taux de pauvreté stable à 2,2 %. Mis en perspective avec la croissance continue de la population, ce taux masque une réalité plus nuancée et une progression du nombre absolu de personnes et de ménages en situation de pauvreté. Selon cette étude, plus de 6500 personnes vivaient alors dans la pauvreté et ce risque était imminent pour plus de 25 000 personnes, soit 8 % de la population. Le phénomène de précarité s'est accentué depuis la pandémie et touche particulièrement les familles monoparentales, les femmes et les personnes âgées. Le rapport a aussi mis en évidence l'augmentation du nombre de personnes qui ne sollicitent pas l'aide à laquelle elles pourraient prétendre.

Objectifs

-
- > prévenir la pauvreté
- > veiller à l'épanouissement social, scolaire et professionnel des personnes fragilisées

Réalisations

Déploiement des prestations complémentaires pour les familles

L'objectif était d'introduire un dispositif de soutien financier destiné aux familles à revenu modeste, afin de réduire le risque de précarité et renforcer leur autonomie économique. En d'autres termes, offrir à toutes les familles des conditions de vie décentes. Ce principe a été plébiscité par la population fribourgeoise en juin 2024 et les prestations complémentaires pour familles (PC familles) ont pu être déployées dès le 1^{er} janvier 2026.

6500

Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté selon les résultats du dernier rapport sur la pauvreté dans le canton de Fribourg

Les PC familles ont pour objectif, d'une part, d'améliorer la situation des familles qui sont particulièrement touchées par la pauvreté et, d'autre part, de prévenir les phénomènes de marginalisation en garantissant aux enfants des



conditions de vie décentes. Le canton estimait à fin 2025 que 1500 familles pouvaient prétendre à ce soutien financier et accompagnement social. Les 21 guichets familles mis en œuvre par les communes répondent au besoin de soutien dans l'intégration sociale et professionnelle des bénéficiaires concernés. Cet accompagnement permet d'informer, de conseiller et d'orienter vers les aides et soutiens disponibles. Des mesures peuvent être mises en place afin d'améliorer les perspectives de formation, d'emploi et de revenu.

« Il faut privilégier l'intégration de la population dans des modèles communautaires afin d'éviter un recours systématique à l'Etat »

Sylvie Bonvin-Sansonnens, Conseillère d'Etat, DFAC

Renforcer le dispositif de l'aide sociale

La nouvelle loi sur l'aide sociale (LASoc) a été adoptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2024. Cette réforme permet de moderniser un système vieux de plus de 30 ans et introduit plusieurs améliorations significatives. Elle renforce l'orientation vers l'autonomie, en mettant l'accent sur la prévention de la pauvreté et l'intégration sociale et professionnelle des bénéficiaires, ainsi que sur une approche plus globale et coordonnée des politiques sociales. Elle modernise aussi le dispositif en clarifiant les rôles et en réorganisant les services sociaux, notamment par leur régionalisation afin d'améliorer l'efficacité et l'harmonisation des pratiques. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.



© Unsplash

Favoriser l'insertion de toutes et tous

Le développement d'une école à visée inclusive s'inscrit dans la continuité de la politique scolaire cantonale. Cette volonté de soutenir une scolarité intégrative s'exprime à travers diverses mesures déployées et adaptées depuis plusieurs législatures. L'ouverture en 2023 d'un Centre cantonal d'intervention précoce intensive (IPI) destiné à la prise en charge des enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme est une nouvelle pierre ajoutée à l'édifice. Une vingtaine d'enfants ont pu en bénéficier. Un premier bilan dressé au début de cette année a mis en évidence la pertinence de cette offre bilingue. Le résultat positif et basé sur une enquête de satisfaction auprès des parents et l'évaluation de la phase de transition entre le centre IPI et l'école.

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet «Familles, personnes vulnérables et inclusion»

- > Pérenniser l'observatoire du logement
- > Intégrer les élèves en situation de handicap et orienter les jeunes avec des besoins éducatifs spécifiques

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



Conclusions et recommandations

—

Le vieillissement de la population et la santé financière de l'hôpital fribourgeois constituent des enjeux cruciaux pour l'organisation, la pérennité et la qualité du système de santé du canton. Dans ce contexte délicat, l'assainissement de l'HFR reste une priorité. Parallèlement, la construction du nouveau centre hospitalier de soins aigus (projet Zénith) sur le site de Bertigny fait figure de projet stratégique majeur en matière de santé publique cantonale.

Le vieillissement de la population, en raison de l'augmentation conséquente du nombre de personnes âgées, exercera une pression sur les infrastructures existantes et sur les ressources humaines déjà confrontées à une pénurie de personnel soignant. Il impose ainsi un nouveau paradigme avec la nécessité d'un développement significatif des soins et de l'aide à domicile, du soutien aux proches aidants et des prestations intermédiaires afin de favoriser le maintien à domicile.

Il est généralement moins cher de prévenir que de guérir. Ce constat plaide pour le maintien de moyens suffisants en faveur des programmes de promotion et de prévention de la santé dont l'efficacité a été démontrée durant la législature

mais dont l'inscription dans la durée s'est parfois heurtée aux limites financières.

La législature a également mis en évidence l'enjeu de la prise en charge des enfants et des jeunes en difficulté et en particulier un renforcement des problématiques de santé mentale. Ces évolutions appellent une vigilance accrue et une collaboration renforcée entre les politiques sanitaire, sociale, éducative et d'insertion. Face à des situations souvent complexes, le travail transversal et en réseau avec les institutions, les communes et le tissu associatif constitue un levier essentiel. Les efforts menés en faveur de l'intégration professionnelle des jeunes aux trajectoires diverses ont démontré leur pertinence et devraient être poursuivis. Il faudra toutefois veiller à l'accessibilité de l'offre afin que l'ensemble de la population concernée puisse en bénéficier de manière équitable.

Enfin, la précarité touche de nombreuses familles et personnes vulnérables, avec des conséquences sur la santé, la formation, l'intégration sociale et l'accès aux prestations publiques. Investir dans la prévention et l'accompagnement des personnes concernées permet de renforcer la cohésion sociale et de limiter les coûts humains et financiers à long terme.



3 Axe stratégique: Transition environnementale



3.1 Plan climat et préservation des ressources

La politique climatique cantonale vise à préserver durablement le cadre de vie de la population fribourgeoise en intégrant les enjeux climatiques et environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques. Elle met en relation les questions d'énergie, de mobilité, de biodiversité, de gestion des eaux, de préservation des ressources naturelles et d'utilisation mesurée du sol.

Objectifs

- > adapter les politiques publiques aux changements climatiques et aux objectifs de durabilité
- > préserver notre cadre de vie et nos ressources naturelles
- > concilier bien-être de la population et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Réalisations

Mettre en œuvre le Plan climat

Le Plan Climat cantonal (PCC) a marqué une étape importante dans la politique environnementale fribourgeoise. Adopté en 2021 pour la période 2021-2026, il a donné un cadre général à l'action de l'Etat face aux changements climatiques. Il a permis d'articuler les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les mesures d'adaptation au réchauffement climatique, dont les effets ont d'ailleurs été particulièrement marqués durant l'été 2026. A ce titre, le PCC constitue à la fois un outil de pilotage et un cadre d'action transversal. Les 115 mesures prévues ont mobilisé de nombreux secteurs, de l'énergie à la mobilité, en passant par les bâtiments, l'agriculture, l'alimentation, la biodiversité, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, la santé ou encore l'économie. Quelques ajustements et priorisations ont été nécessaires, notamment pour des raisons financières, mais l'essentiel des mesures prévues ont pu être engagées durant la législature.

Priorité

Le Plan Climat cantonal en bref

Adopté en 2021, le Plan Climat cantonal poursuit deux objectifs: adapter le territoire aux effets des changements climatiques et réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec une baisse de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette en 2050. Doté d'environ 23 millions de francs, le plan 2021-2026 comprend 115 mesures réparties entre adaptation et atténuation. L'adaptation concerne notamment l'eau, la biodiversité, le territoire, la santé, les dangers naturels ainsi que des secteurs

exposés comme l'agriculture ou le tourisme. L'atténuation vise en particulier la mobilité, les bâtiments, l'énergie, l'agriculture, l'alimentation, la consommation et l'économie. La démarche est entrée dans une deuxième phase avec l'adoption du PCC 2027-2031.



Articulé autour de 23 grandes mesures, il prolonge le premier plan tout en renforçant la réduction des émissions et l'adaptation aux changements climatiques.



« Le caractère transversal du Plan Climat nécessitera de renforcer davantage les liens avec les politiques sectorielles »

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, DIME

Le canton de Fribourg s'est distingué par l'inscription de sa politique climatique dans un cadre légal spécifique. Il a en effet été le premier canton de Suisse à se doter d'une loi cantonale sur le climat. Adoptée par le Grand Conseil le 30 juin 2023 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre de la même année, cette base légale a donné au Plan Climat un ancrage durable. Elle a aussi contribué à faire de la protection du climat et de l'adaptation aux changements climatiques une responsabilité transversale de l'Etat.

Réaliser la stratégie de biodiversité

Le constat est sans appel: depuis 1900, au moins 159 espèces ont disparu du canton, près d'une espèce sur cinq est menacée et les milieux naturels riches en biodiversité ont fortement reculé, avec la disparition notamment de 85 % des prairies et pâturages secs, de 95 % des marais et de 34 % des zones alluviales.

Fondée sur cet état des lieux préoccupant, la Stratégie cantonale biodiversité 2023-2028 adoptée par le Grand Conseil prévoit 44 mesures centrées sur la mise en place d'une infrastructure écologique, l'amélioration de la protection des biotopes, la gestion des surfaces à valeur écologique, le renforcement des espèces prioritaires et l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques. Sa mise en œuvre, soutenue par un crédit

Un outil supplémentaire

Le canton a doté sa politique climatique d'un outil supplémentaire au printemps 2026 avec l'adoption d'un règlement sur le climat. Entré en vigueur le 1^{er} juillet, celui-ci précise comment l'Etat doit évaluer la compatibilité de ses projets avec les enjeux climatiques par le biais d'un Test climat. Il clarifie aussi les modalités d'octroi des subventions pour les mesures qui contribuent à la mise en œuvre des objectifs climatiques du canton, notamment pour les plans climat communaux et intercommunaux.

d'engagement de 18,7 millions de francs, vise à renforcer la coordination de l'Etat et des communes face aux objectifs fixés.

La planification de l'infrastructure écologique, présentée en 2025, constitue une étape importante en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le développement territorial cantonal. Son intégration dans les outils de planification cantonale et locale est en cours. Cette mise en œuvre s'accompagne également de mesures ciblées de protection de la faune, dont l'ordonnance sur les zones de tranquillité. Celle-ci prévoit douze nouvelles zones destinées à limiter les dérangements dans les secteurs les plus sensibles.



Le canton de Fribourg a procédé en 2025 et en 2026 à des relâchers de plusieurs dizaines de cistudes d'Europe dans la Grande Caricaie. Ces opérations s'inscrivent dans un programme de renforcement de la seule espèce de tortue indigène de Suisse, qui sera conduit jusqu'en 2028.

© Sylvain Ursenbacher



Protéger les eaux

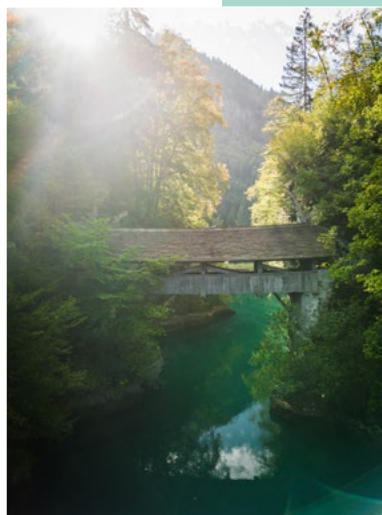
La sécheresse de l'été 2026 a mis en évidence l'importance d'une gestion coordonnée et durable des ressources en eau. La baisse des débits, la hausse des températures et les restrictions mises en place dans certaines communes ont rappelé la nécessité d'anticiper les périodes de pénurie et de sécuriser l'approvisionnement.

Adopté en novembre 2021, le Plan sectoriel de gestion des eaux a posé le cadre de cette politique. Largement déployé durant la législature, il organise la gestion de l'eau à l'échelle des 14 bassins versants du canton.

Il coordonne les actions portant notamment sur la protection des ressources, la qualité des eaux, l'épuration, la biodiversité et la prévention des crues.

Cette planification a été complétée en mai 2025 par le Plan sectoriel des infrastructures d'eau potable. Celui-ci vise à garantir durablement la qualité et la quantité de l'eau distribuée aux ménages et aux entreprises. Il prévoit notamment de mieux protéger les captages stratégiques, de renforcer les interconnexions entre réseaux et de favoriser une gestion régionale des ressources. L'objectif est de sécuriser l'approvisionnement, y compris lors de sécheresses prolongées ou de situations de crise.

La qualité des eaux est également au coeur des préoccupations du Plan phytosanitaire cantonal, dont les mesures déployées contribuent à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les secteurs agricole et non agricole. Le plan mise notamment sur la formation, le conseil aux agriculteurs, la recherche d'alternatives aux pesticides et le suivi des impacts, afin de faire évoluer durablement les pratiques.



© UFT/FTV

Adapter les forêts au changement climatique

Les forêts fribourgeoises subissent elles aussi les effets de la hausse des températures, des sécheresses répétées et des événements extrêmes. Pour qu'elles puissent continuer à remplir leurs fonctions

environnementales, sociales et économiques, la gestion forestière doit favoriser leur adaptation à ces nouvelles conditions. Présenté en 2023, le plan d'action pour l'adaptation des forêts fribourgeoises au changement climatique prévoit des interventions ciblées, avec un effort particulier sur les jeunes peuplements afin d'accroître la diversité des essences. Il comprend 36 actions prioritaires, dont dix urgentes. Celles-ci portent notamment sur la planification, l'identification des forêts les plus sensibles, la prévention des incendies, la formation des professionnels et les échanges avec les milieux scientifiques.

L'objectif est de renforcer la résistance des forêts et leur capacité à faire face aux sécheresses et aux canicules.

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet «Plan climat et préservation des ressources»

- > Développer une stratégie pour la protection des sols
- > Appliquer les principes de l'urbanisme durable
- > Préserver le paysage
- > Définir une feuille de route pour l'économie circulaire

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.

3.2 Transition énergétique

Le canton entend rester à l'avant-garde dans la concrétisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050+ et de la politique climatique. La substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, de même que l'utilisation efficace des ressources énergétiques et l'exemplarité des collectivités publiques restent les priorités dans ce domaine.

Réalisations

Encourager la rénovation des bâtiments

Le Programme bâtiments constitue l'un des principaux outils d'encouragement à la rénovation énergétique des bâtiments privés. Avec un enjeu de taille: les bâtiments consomment en effet près de la moitié de l'énergie primaire en Suisse, dont une part importante pour le chauffage, la climatisation et l'eau chaude sanitaire. Le programme vise donc à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire la consommation de combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables.

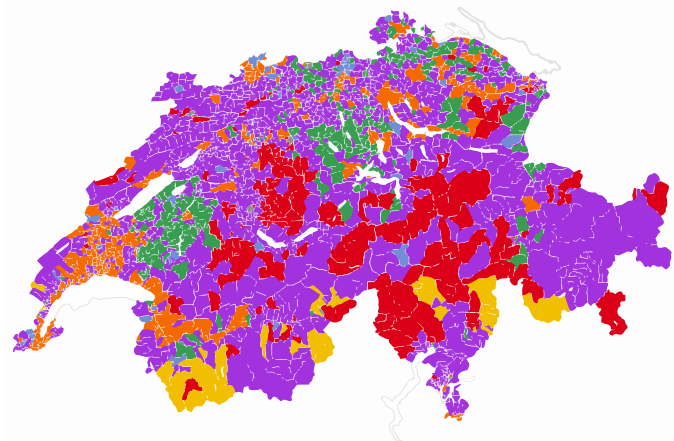
Après une période de très forte demande liée au plan de relance, le canton a adapté le programme en 2023 afin d'en assurer la pérennité, notamment par un plafonnement des aides et un recentrage sur la rénovation du parc existant. Durant la législature, plusieurs milliers de promesses de subvention ont été accordées, pour des montants annuels compris entre 15 et 23 millions de francs environ.

Objectifs

- > promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments
- > encourager la production et la consommation d'énergie renouvelable

Sources d'énergie prédominante du chauffage des logements, en 2024

■ Mazout ■ Gaz ■ Pompes à chaleur ■ Bois ■ Electricité ■ Chaleur à distance
■ Pas de dominance nette



État des données : 31.12.2024

Source : OFS - Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

© OFS 2025

Champion de la pompe à chaleur

En 2024, près de 42 % des bâtiments d'habitation du canton étaient chauffés au moyen d'une pompe à chaleur, contre 23 % en moyenne suisse. C'est la proportion la plus élevée du pays. A la même année de référence, la part des bâtiments chauffés aux énergies fossiles – mazout et gaz – se situait à 36,5 % à Fribourg, contre 52,2 % en Suisse.





Le bâtiment PER 08 situé au chemin du Musée à Fribourg fait partie du programme prioritaire d'assainissement. © Etat FR

Une logique d'exemplarité

Avec sa stratégie immobilière 2022–2035, l'Etat de Fribourg s'est doté d'un cadre de gestion à long terme de son patrimoine bâti, dans une logique d'exemplarité conforme aux objectifs climatiques cantonaux. Durant la législature, l'Etat a établi un diagnostic approfondi du parc immobilier et obtenu l'adoption, en juin 2026, d'un premier crédit-cadre de 150 millions de francs destiné à assainir 38 bâtiments prioritaires d'ici à 2031. Objectif: passer d'une gestion dictée par les urgences à une planification fondée sur l'état des bâtiments, la sécurité des usagers, la réduction des consommations énergétiques et la maîtrise des coûts sur l'ensemble du cycle de vie.

Produire de l'énergie renouvelable

La production d'énergie renouvelable a constitué un pilier central de la transition énergétique cantonale, en cohérence avec les objectifs du Plan climat et de la stratégie énergétique à long terme. Des efforts importants ont été investis dans le développement du photovoltaïque. La législature a aussi ciblé un renforcement de la formation et de la formation continue dans le domaine de l'énergie renouvelable via le programme Energie-FR.

La Stratégie photovoltaïque du canton de Fribourg adoptée en 2023 a constitué une étape essentielle, qui a permis de fixer des objectifs ambitieux: atteindre une production solaire annuelle d'environ 0,6TWh d'ici à 2035 et de 1,3 TWh d'ici à 2050, ce qui représente des objectifs quantitatifs proportionnellement comparables aux objectifs fédéraux. En d'autres termes, la production fribourgeoise d'électricité photovoltaïque doit tripler d'ici à 2035 et augmenter d'un facteur de 6,5 d'ici à 2050, avec une implantation prioritaire sur les bâtiments et les infrastructures. La stratégie s'appuie sur un ensemble coordonné de mesures de soutien comprenant l'exemplarité des collectivités publiques, des adaptations du cadre légal pour faciliter les installations, des soutiens financiers ciblés ainsi que des actions de communication et de formation destinés à encourager tant les professionnels que la population à s'engager dans la transition solaire.

En plus du solaire et de l'hydraulique qui constituent une part importante de son mix

d'énergies renouvelables, le canton de Fribourg dispose aussi d'un plan directeur éolien validé par la Confédération en 2020. L'objectif est de produire environ 160 GWh d'électricité éolienne par an à l'horizon 2030. Le plan a permis d'établir des périmètres potentiels pour l'implantation de parcs éoliens pour lesquels des mesures de vents ont été engagées, mais le projet s'est heurté jusqu'ici à une forte opposition, tant de la part de la population dans les communes concernées que de la part de diverses organisations de protection de l'environnement et du paysage.

Pour aller plus loin

Autre objectif inscrit au volet

«Transition énergétique»

> Organiser la formation

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



3.3 Mobilité durable

Conformément à la Stratégie cantonale de développement durable, le canton a mis en œuvre une politique de mobilité durable sur les plans écologique, économique et social. Adaptée aux besoins en déplacement de sa population et de son économie, cette politique minimise les impacts environnementaux et vise l'atteinte des objectifs du Plan climat en matière d'émissions de gaz à effet de serre: réduction de 50 % d'ici à 2030 et neutralité carbone d'ici à 2050. La nouvelle loi sur la mobilité et son règlement d'application entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ont servi de cadre.

Objectifs

- > développer et adapter l'offre de transports publics
- > promouvoir la mobilité douce
- > réduire les émissions de CO₂

Réalisations

Développer l'offre des transports publics

La période a connu une forte progression de l'offre en transports publics, dans un contexte de refonte majeure de l'horaire CFF en Suisse occidentale. Pour le transport régional de voyageurs, le nombre de kilomètres productifs est passé de 20,9 à 25,1 millions durant cette législature. Entre 2010 et 2026, l'offre a augmenté de 75 %.

Cette évolution s'est notamment traduite par le développement des lignes régionales de train et de bus ainsi que par la création de nouvelles lignes de bus locales et régionales hors agglomérations.

Une vision ferroviaire 2050+

Présentée en 2024, la Vision ferroviaire 2050+ fixe les ambitions à long terme du canton de Fribourg pour le développement du rail, dans un contexte de forte croissance démographique et économique. Alors que la population fribourgeoise devrait approcher les 400 000 habitants à l'horizon 2050, cette vision vise à absorber l'augmentation attendue des déplacements, à accompagner le développement des centres cantonaux et régionaux et à renforcer le rôle du rail comme colonne vertébrale du réseau de transports publics. Elle poursuit trois objectifs principaux: réduire les temps de parcours vers les grands centres nationaux, mieux relier Fribourg, Bulle et les centres régionaux entre eux, et augmenter les cadences du RER Fribourg|Freiburg. Elle identifie ainsi les offres et infrastructures nécessaires — nouvelles lignes, haltes, points de croisement ou sections à double voie — que le canton entend défendre dans les prochaines étapes fédérales de développement ferroviaire.



L'Etat a augmenté de 60 millions sa participation au capital-actions des TPF grâce au soutien populaire exprimé en votation au printemps 2024. © Martine Wolhauser





L'électromobilité est aussi un levier d'action

L'électromobilité ne résout pas les problèmes d'engorgement routier, mais elle s'intègre dans la stratégie cantonale de mobilité durable et elle a fait l'objet d'une étude spécifique visant à encourager le déploiement coordonné de solutions adaptées au contexte fribourgeois. Les efforts se sont également inscrits dans une logique d'exemplarité, notamment à travers l'électrification en cours de la flotte de véhicules de la police ou le soutien à l'électrification des bus des Transports publics fribourgeois.

Environ trois quarts des lignes régionales de trains et de bus desservant le canton ont été adaptées, tandis que l'offre et les dessertes régionales ont été renforcées. Parmi les améliorations notables figurent le prolongement du RegioExpress jusqu'à Broc-Chocolaterie, l'introduction de la cadence à 30 minutes sans changement entre les gares de Fribourg et Neuchâtel ainsi que le prolongement systématique des trains régionaux Fribourg-Romont jusqu'à Lausanne. L'offre ferroviaire a globalement aussi été renforcée en Gruyère, entre la Veveyse et la Riviera vaudoise et en Singine. Des améliorations de la desserte en bus ont par ailleurs profité à tous les districts du canton.

La nouvelle loi sur la mobilité de 2023 a permis à l'Etat de développer le trafic local hors agglomérations et de participer à son financement. Des lignes de bus locales ont ainsi été mises en service à Estavayer-le-Lac, puis à Romont/Billens et à Châtel-Saint-Denis, afin d'améliorer l'accès aux gares des zones concernées.

Le développement de l'offre s'est accompagné de plusieurs réalisations ferroviaires. A Bulle, la gare a été entièrement réaménagée et dotée d'une nouvelle gare routière destinée au trafic local et régional, ainsi qu'un parc relais pour voitures et

vélos. La nouvelle halte ferroviaire d'Avry-Matran, mise en service en 2025 à proximité du CO de Sarine Ouest et des commerces, a également été complétée par une gare routière et un parc-relais, tous deux transitoires. Des travaux de rénovation ont enfin été menés à la gare de Fribourg, avec notamment l'amélioration de son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la création d'un second passage inférieur.

Développer le réseau cyclable et promouvoir le vélo

La planification cyclable de 2018 a été revue afin d'être adaptée à la nouvelle législation cantonale et fédérale et au développement de la pratique du vélo. Le nouveau Plan du réseau cantonal des voies cyclables (pratique du vélo au quotidien) est entré en vigueur à la fin de l'été 2026. Le réseau cyclable mesure 690 km et il est interconnecté avec les réseaux cyclables communaux, ceux des cantons voisins ainsi qu'avec les réseaux de loisirs. Il a également été hiérarchisé en fonction du potentiel de fréquentation.

Plusieurs actions de promotion du vélo ont été menées. Un catalogue d'excursions à vélo pour les écoles a été mis à disposition des enseignants. Il est complété par plusieurs offres : Pumptrack mobile,



Evolution des aménagements cyclables - Bilan de mise en œuvre du plan sectoriel vélo

	déc.16	déc.23	déc.25	Projection déc.2026
bandes cyclables transitoires	-	6 km	23 km	24 km
bandes cyclables	78 km	97 km	107 km	110 km
pistes cyclables*	4 km	12 km	13 km	20 km
Total	82 km	115 km	143 km*	154 km*
<i>Augmentation depuis déc.2016</i>	[km]	33 km	61 km	72 km
	[%]	40%	74%	88%

* 138 km sans la TransAgglo réalisée par les communes

contrôle technique des vélos, mise à disposition d'accompagnants, coaching pour enseignants, prêts de vélos pour des excursions. Un concours d'idée a été organisé afin de trouver des solutions permettant de rendre la Gruyère plus attractive pour le cyclotourisme. Il a permis de mettre en avant une boucle de 20 km reliant des sites touristiques (gare de Bulle, la Maison Cailler à Broc, Electrobroc, le Château de Gruyères et la fromagerie de démonstration à Pringy) via des itinéraires cyclables existants ou à créer à l'écart du trafic motorisé. Le canton soutient également diverses actions nationales comme Bike2school, Défi Vélo, Bike to work ou Cyclomania.



© Etat FR/Stemuz

« **La mobilité durable repose sur la complémentarité entre les transports publics, la mobilité douce et les transports motorisés individuels** »

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, DIME

Sous l'oeil attentif du Team Vélo

Créé dans le sillage du plan sectoriel vélo validé en 2018, le Team Vélo a contribué à créer les bases d'une «culture vélo» au sein de la DIME, en particulier au SPC et au SMO. Chaque projet d'aménagement ou d'entretien est systématiquement examiné sous l'angle des besoins cyclables. Depuis 2020, le Team Vélo a conduit 15 études préliminaires, regroupant plus d'une quarantaine de mesures inscrites dans le plan sectoriel.

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet «Mobilité durable»

- > Préparer la mise en place de systèmes de transport haute capacité
- > Créer et améliorer les plateformes multimodales
- > Mettre en place la stratégie de mobilité du personnel de l'Etat
- > Récolter et valoriser les données sur la mobilité

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



Conclusions et recommandations

—
En se dotant d'une loi climat, puis d'un règlement d'application, le canton de Fribourg ne s'est pas limité à fixer des objectifs climatiques. Il a osé assumer un rôle pionnier, en faisant progressivement de ces objectifs un principe d'action publique. Cette approche a aussi contribué à faire évoluer les pratiques et à renforcer une culture de la transversalité au sein des Directions.

En accord avec l'un des principes inscrits à son programme gouvernemental, Fribourg a ainsi commencé à oser et il devra continuer sur cette voie. Les récents épisodes caniculaires ont en effet rappelé la nécessité de poursuivre les efforts d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques. Cette exigence s'inscrit toutefois dans un contexte financier davantage incertain, marqué notamment par des coupes budgétaires à l'échelle fédérale. Il faudra dès lors privilégier une approche pragmatique, fondée sur des mesures ciblées et à fort impact.

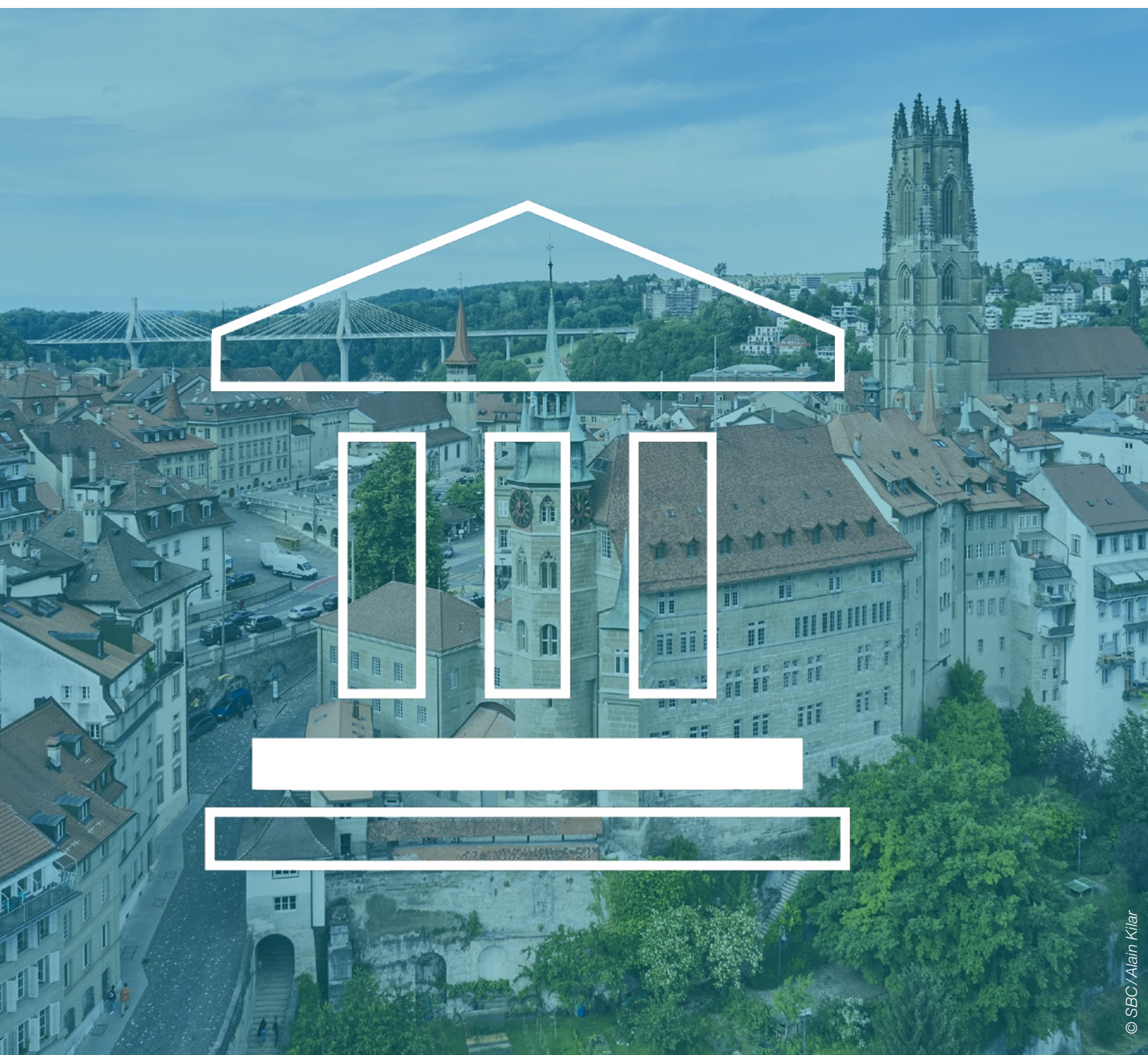
Le Grand Conseil a approuvé un crédit d'engagement de 41 millions de francs pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal de deuxième génération. Cet investissement

constitue un effort financier significatif, tout en représentant moins de 1 % du budget annuel de l'Etat. La portée du plan dépasse toutefois cette seule dimension financière. Outre leur contribution à la préservation du cadre de vie de la population face aux changements climatiques, les adaptations qu'il appelle peuvent également stimuler l'activité économique. Les aides accordées dans le cadre du Programme bâtiments illustrent concrètement cette double contribution: elles favorisent la rénovation énergétique tout en soutenant l'économie régionale.

La législature a également été marquée par des avancées importantes dans la promotion des énergies renouvelables, notamment grâce aux résultats encourageants de la Stratégie photovoltaïque. A ce stade toutefois, aucune solution évidente ne se dessine pour répondre aux besoins durant les périodes moins ensoleillées, en particulier durant le semestre d'hiver. Malgré les études menées et les mesures confirmant le potentiel, l'énergie éolienne continue de susciter une forte opposition. Dans ce domaine peut-être plus que dans tout autre, le canton de Fribourg devra continuer à oser pour trouver des solutions compatibles avec les objectifs climatiques ambitieux qu'il s'est fixés.



4 Axe facilitateur: Gouvernance



Gouvernance régionale et bilinguisme

Héritée pour l'essentiel du XIX^e siècle, l'organisation institutionnelle fribourgeoise a évolué au fil du temps, notamment à travers les fusions de communes, le développement des collaborations intercommunales ou l'évolution du rôle des préfets. Face à ces changements, il était nécessaire d'offrir aux collectivités publiques des outils administratifs mieux adaptés à leur fonctionnement, tout en tenant compte d'une identité cantonale profondément marquée par le bilinguisme.

Objectifs

- > moderniser les structures institutionnelles
- > valoriser le bilinguisme
- > renforcer la gouvernance de crise

Réalisations

Moderniser l'organisation des collectivités publiques

Priorité

L'enjeu principal était de donner aux collectivités publiques un cadre plus clair, plus souple et mieux adapté à la réalité actuelle des politiques publiques. Beaucoup de tâches dépassent aujourd'hui les limites communales traditionnelles: mobilité, équipements publics, aménagement du territoire, prestations sociales, accueil extrafamilial, énergie ou encore infrastructures régionales. La démarche engagée durant la législature visait donc à mieux articuler les responsabilités, à renforcer les capacités d'action locales et à faciliter les formes de collaboration lorsque les enjeux dépassent l'échelle d'une seule commune.

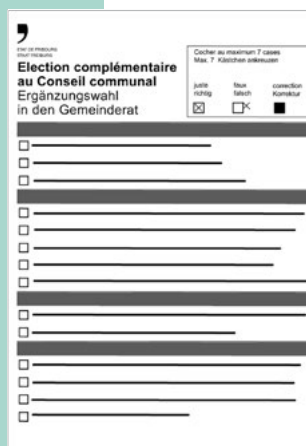
Cette modernisation s'est traduite par un travail de fond durant trois ans sur la gouvernance locale

et régionale, concrétisé dans la révision totale de la loi sur les communes. Adoptée au printemps 2026 par le Grand Conseil, cette nouvelle législation renouvelle en profondeur un cadre légal devenu partiellement inadapté aux pratiques actuelles. Son déploiement progressif, prévu dès 2028, vise à laisser aux communes la plus grande marge de manœuvre possible dans leur organisation et les décisions de portée locale.

La nouvelle législation n'impose pas un modèle unique auquel les communes du canton devraient se conformer. Elle repose au contraire sur l'idée que les autorités communales élues, par leur connaissance fine des réalités et des besoins locaux, sont les mieux placées pour définir le

Un bulletin unique à cocher

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026, la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques modernise les modalités de vote et d'élection dans le canton. Sa principale nouveauté est l'introduction d'un bulletin électoral officiel unique pour toutes les élections majoritaires. Toutes les candidatures y figurent, avec une case à cocher à côté de chaque nom. Ce système a été retenu pour simplifier le vote et limiter les bulletins nuls. La réforme introduit également une enveloppe de vote unique, qui peut contenir plusieurs bulletins correspondant à des objets différents, à raison d'un seul bulletin ou d'une seule liste par objet.





© Etat FR/Stemulz

« **Le bilinguisme est au cœur de l'identité fribourgeoise depuis la création de notre canton. C'est une force que la loi sur les langues permettra de mieux valoriser** »

Didier Castella, Conseiller d'Etat, DIAF

fonctionnement le plus adapté à leurs communes. A titre d'exemple, l'obligation faite à certaines communes de disposer d'un conseil général a été supprimée.

Une attention particulière a également été portée aux collaborations intercommunales, qui ont connu un développement considérable ces dernières décennies. Le projet de loi élargit ainsi les possibilités d'adapter la gouvernance des associations de communes, notamment en modulant le rôle des assemblées communales et des conseils généraux selon les tâches confiées à l'association et les besoins propres à chaque situation.



L'Ecole de la Vignettaz. © Etat FR

Mettre sur pied une législation sur les langues officielles

La législature a permis de franchir une étape historique dans la mise en œuvre de dispositions constitutionnelles concernant les langues. Pour la première fois, après diverses tentatives abandonnées à différents stades depuis les années 1980, le canton de Fribourg s'est doté d'une loi sur les langues, avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme le 8 octobre 2026.

Cette nouvelle loi précise les conditions permettant à une commune comprenant une minorité linguistique autochtone importante de définir sa ou ses langues officielles. Une commune répondant aux critères pourra proposer l'adoption de deux langues officielles. Le critère principal est la présence, depuis au moins 25 ans, d'une communauté représentant plus de 10 % de la population. Cette possibilité ne constitue pas une obligation: l'autonomie communale reste au centre

Le bilinguisme dès l'école primaire

En décidant de créer une filière bilingue complète à l'école primaire de la Vignettaz, le canton de Fribourg affirme sa volonté de valoriser le bilinguisme comme l'un de ses atouts. Lancé en 2021 avec deux classes de 1H-2H, le projet pilote a réuni des élèves francophones et germanophones dans un enseignement par immersion. Son bilan positif a conduit à sa pérennisation, puis à son extension progressive dès la rentrée 2026/27. A terme, la filière couvrira toute la scolarité primaire, de la 1H à la 8H, avec un enseignement réparti à parts égales entre le français et l'allemand. Une première cantonale qui favorise aussi l'ouverture à la langue et à la culture partenaires.





Une justice mieux coordonnée

Adoptée par le Grand Conseil en mai 2026, la révision de la loi sur la justice modernise en profondeur l'organisation du Pouvoir judiciaire fribourgeois. Elle regroupe les 18 autorités actuelles en cinq entités et prévoit notamment la création d'un tribunal pénal unique de première instance ainsi que d'un tribunal civil unique, qui conservera une présence dans les districts. Chaque autorité disposera d'un secrétariat général chargé de sa gestion administrative, tandis qu'un organe de coordination assurera la conduite des projets communs et l'harmonisation des processus. La réforme renforce aussi le recours à la conciliation. Elle vise ainsi à améliorer la coordination, l'utilisation des ressources et l'efficacité du système judiciaire, tout en maintenant une justice accessible dans les différentes régions du canton.

du dispositif et toute décision devra passer par un vote populaire.

La première détermination repose sur une solution pragmatique. Dans la très grande majorité des cas, la langue officielle sera celle de la majorité, sans imposer un scrutin à toutes les communes. Un vote pourra cependant être demandé par les autorités communales ou par 10 % de la population. Courgevaux et Courtepin, qui pratiquent le bilinguisme institutionnel depuis des décennies, pourront conserver leurs deux langues officielles sans scrutin.

La nouvelle loi ne se limite pas à la détermination des langues officielles. Elle comprend aussi des dispositions relatives à la promotion du bilinguisme et traduit la volonté de défendre le bilinguisme fribourgeois comme une richesse commune, fondée sur le respect, la confiance et la bonne entente entre les communautés linguistiques.



« **La réforme du système judiciaire a renforcé son efficacité tout en garantissant à la population une justice accessible et de qualité** »

Romain Collaud, Conseiller d'Etat, DSJS

Mettre en place un modèle de conduite de crise intégratif

Tirant les enseignements des crises récentes, le canton a modernisé son dispositif de protection de la population. Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025, la nouvelle loi sur la protection de la population clarifie les rôles, les responsabilités et les mécanismes de conduite. Elle donne une base légale



à un modèle intégratif reposant sur une chaîne de commandement coordonnée, un état-major cantonal renforcé, une meilleure anticipation des risques et une collaboration plus étroite entre l'Etat, les préfectures, les communes et les organisations d'intervention.

Cette révision répond notamment aux enseignements de la pandémie de Covid-19, qui avait mis à l'épreuve l'organisation cantonale de crise et révélé la nécessité de mieux articuler les décisions politiques, la conduite opérationnelle, l'expertise des services spécialisés et le relais avec les communes.

Les conséquences de la guerre en Ukraine ont également rappelé l'importance de la protection de la population, en particulier pour les abris, la sécurité de l'approvisionnement et la préparation à une éventuelle pénurie énergétique.

Le dispositif remplace l'ancien Organe cantonal de conduite par l'Etat-major cantonal de protection de la population. Celui-ci clarifie les rôles et réunit, selon la nature de l'événement, les acteurs de la sécurité, des secours, de la santé, de la protection civile et des services techniques. Le principe du cas dominant confie la conduite opérationnelle à l'organisation la plus directement concernée.

La réforme renforce enfin l'anticipation grâce à l'Observatoire cantonal des risques et consolide la collaboration avec les communes par la création de bureaux communaux de liaison. Elle doit ainsi améliorer la préparation, la coordination des interventions et le retour à la normale.



La première extension inaugurée en 2024. © Dominique Bersier

Dispositif pénitentiaire regroupé à Bellechasse

Engagée au début de la législature, la première étape de l'extension de Bellechasse a été inaugurée en mai 2024. D'un coût d'environ 39 millions de francs (dont plus de 9 millions de subvention de la Confédération), elle a compris quatre nouvelles constructions, la rénovation de deux bâtiments historiques et la création de 66 places

en régime ouvert. Un centre médical, des ateliers sécurisés et un pavillon d'accueil ont également été aménagés. Le site compte désormais 100 places en milieu ouvert et 100 en milieu fermé, avec une meilleure séparation des régimes de détention. La deuxième étape prévoit le transfert à Bellechasse de la Prison centrale actuellement située en Basse-Ville de Fribourg, devenue vétuste et inadaptée. Accepté

en votation populaire en septembre 2025, le crédit de 53 millions de francs financera une nouvelle prison centrale de 80 places ainsi que dix places de semi-détention et de travail externe. Lancés en juin 2026, les travaux doivent durer environ deux ans et demi, pour une mise en service en 2028. La capacité totale de Bellechasse atteindra alors 290 places.

Pour aller plus loin

Autres objectifs inscrits au volet «Gouvernance»

- > Optimiser les infrastructures liées au chômage
- > Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire

L'état d'avancement de l'ensemble des objectifs du programme gouvernemental figure dans le tableau synoptique annexé.



Conclusions et recommandations

—
La révision de la loi sur les communes a renforcé la collaboration entre acteurs publics et donné aux collectivités davantage de souplesse pour adapter leur organisation aux réalités actuelles. Sans imposer de modèle unique, les outils proposés préservent l'autonomie communale et invitent les communes à examiner elles-mêmes de nouvelles formes d'organisation et de collaboration. Le Conseil d'Etat est convaincu que la réflexion doit être menée à l'échelle régionale, voire au-delà des frontières cantonales dans certains domaines, comme par exemple celui des soins et de la santé.

Le renforcement de la Conférence des préfets a amélioré leur coordination et facilité la recherche de positions communes sur les dossiers dépassant l'échelle du seul district. Les formes de collaboration et d'organisation rendues possibles par la nouvelle loi sur les communes nécessiteront toutefois de poursuivre la réflexion sur la place et le rôle des préfets dans ce nouvel environnement institutionnel.

La législature a mis en évidence des relations parfois complexes entre le canton et les communes, voire un climat de défiance institutionnelle dans certains dossiers.

Le phénomène n'est pas propre au canton de Fribourg, mais il s'est renforcé dans le sillage de la crise du Covid-19. Les débats sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes en ont été une illustration. Le rejet populaire du projet global a fermé la voie à une réforme d'ensemble, mais il n'a pas fait disparaître la nécessité de réexaminer la répartition des compétences et des charges. Cette question devra désormais être traitée projet par projet, en tenant compte des enjeux propres à chaque domaine et des conséquences financières pour les deux niveaux institutionnels.

La qualité du dialogue entre le canton, les communes et leurs représentants restera déterminante durant la prochaine législature pour assurer le bon fonctionnement des institutions et la conduite cohérente des politiques publiques. Cette même exigence devra guider par exemple la mise en œuvre de la nouvelle législation relative aux langues officielles sur la base de la loi élaborée pour concilier les réalités locales, l'autonomie communale et la volonté de mieux valoriser cette force que constitue le bilinguisme fribourgeois. Cette loi doit permettre au canton, tout comme à certaines communes, de consolider leur fonction de trait d'union entre les langues et les cultures.



5 **Axe facilitateur:** **Digitalisation**



Guichet virtuel, digitalisation et sécurité numérique

L'Etat a poursuivi la digitalisation de ses prestations afin d'en faciliter l'accès à la population, aux institutions et aux milieux économiques. Le guichet virtuel s'est progressivement affirmé comme le portail d'accès aux services publics numériques. Cette évolution s'est accompagnée du développement de nouvelles prestations, d'un renforcement de la cybersécurité et d'efforts pour mieux maîtriser l'obsolescence des systèmes d'information.

Objectifs

- > digitaliser les prestations publiques
- > faciliter l'accès aux services
- > renforcer la sécurité numérique

Un exemple de collaboration Etat-communes

Mis en place sur la base d'une convention entre l'Etat et l'Association des communes fribourgeoises, le programme DIGI-FR a permis d'associer les communes au développement, à la standardisation et à la mutualisation de prestations numériques. En janvier 2026, elle s'est concrétisée par le lancement du site internet digi-fr.ch, répertoire officiel destiné à orienter la population et les entreprises vers les démarches administratives en ligne, quel que soit le niveau institutionnel compétent. La phase pilote s'achevant à fin 2026, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil une modification de la loi sur la cyberadministration afin de pérenniser cette collaboration.

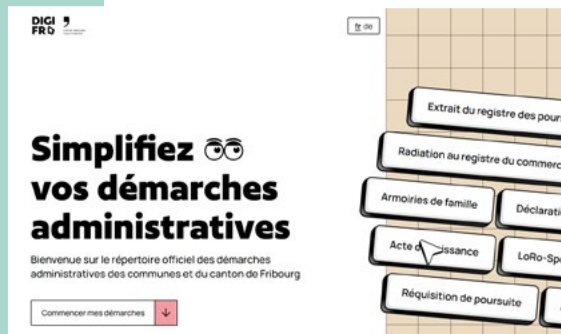
Réalisations

Etablir le guichet virtuel

Priorité

Le guichet virtuel constitue le pilier de la transformation digitale des services publics du canton de Fribourg. Initié durant la précédente législature, il a pris son envol durant celle qui s'achève, concrétisant la volonté d'offrir à la population, à l'économie et aux institutions fribourgeoises des démarches administratives en ligne accessibles 24 heures sur 24, de manière simple et sécurisée.

L'offre et son utilisation ont fortement progressé durant la législature. Le nombre de prestations cantonales et communales est passé de 25 à la fin de 2022 à environ 60 à la fin du 1^{er} semestre 2026. A cette même date, environ 155 000 utilisateurs et près de 2000 personnes morales ou organisations reconnues y étaient inscrits. Le guichet permet notamment de commander un acte d'origine ou une attestation de domicile, de consulter ses acomptes d'impôts ou d'obtenir un permis de pêche. Cette progression confirme l'intérêt de la population et des entreprises pour des prestations publiques accessibles en ligne. Le développement





© Etat FR/Stemutz

« L'intelligence artificielle est déjà un sujet d'actualité, mais il constituera un des grands enjeux de la prochaine législature, au-delà du thème de la digitalisation »

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

du guichet a néanmoins nécessité de surmonter des contraintes techniques, financières et institutionnelles. L'enjeu consiste désormais à poursuivre l'enrichissement de l'offre, à pérenniser les infrastructures et à garantir durablement la sécurité, la fiabilité et l'accessibilité des prestations. Avant-gardiste dans le développement des prestations numériques, Fribourg fait aussi partie des cantons pionniers dans la gestion centralisée des données de base via un référentiel cantonal. Avantage pour l'utilisateur: il lui suffit de fournir une seule fois ses données pour ses échanges avec l'administration cantonale, notamment pour bénéficier des prestations du guichet virtuel.

Gérer l'obsolescence et assurer la sécurité de l'information

Un important travail de modernisation du parc applicatif a été engagé. Au lancement de la démarche, 60 % des 424 logiciels recensés par l'Etat étaient concernés par l'obsolescence. Le programme ELAN a été mis en place pour assainir progressivement cette situation et introduire une gestion systématique du cycle de vie des applications. Plusieurs applications essentielles ont également été modernisées, notamment dans les domaines financier et fiscal.

Ces travaux ne se limitent pas au remplacement de solutions techniques vieillissantes. Ils renforcent la sécurité et la continuité des prestations, tout en permettant aux systèmes de s'adapter à l'évolution des besoins. La gestion de l'obsolescence restera dès lors une tâche permanente, nécessitant une planification des investissements et une appréciation régulière des risques et des priorités. Offrir des prestations publiques fiables suppose aussi de garantir durablement la sécurité, la disponibilité et l'évolution des systèmes d'information. Dans cette perspective, l'Etat a renforcé son dispositif de sécurité de l'information en adoptant une ordonnance spécifique. Entrée en vigueur en août 2023, celle-ci a précisé l'organisation et les responsabilités dans ce domaine, institué une fonction de délégué à la sécurité de l'information et prévu l'élaboration de règles communes à l'administration cantonale. Un réseau de correspondantes et correspondants représentant les Directions et la Chancellerie a également été constitué sous l'égide du délégué. Ses travaux ont notamment porté sur l'élaboration d'un projet de loi sur la sécurité de l'information.

Vers un dossier judiciaire électronique

Le programme e-Justice porte la transformation numérique de la justice fribourgeoise. Il prépare le remplacement progressif des dossiers physiques par des dossiers électroniques et leur intégration à Justitia.swiss, la plateforme centrale de la justice suisse, en cours de déploiement. Cette évolution s'est déjà concrétisée par plusieurs outils. Depuis avril 2024, ProofBox permet de transmettre et de consulter de manière sécurisée les preuves numériques au sein de la chaîne pénale. Première solution de cette nature en Suisse, elle intéresse également d'autres cantons. Déployé en juin 2025, Alvea constitue le portail central donnant accès aux différentes solutions numériques de la justice fribourgeoise.



Mettre à disposition les données

La législature a permis de consolider la mise à disposition des données publiques comme un facteur de transparence, d'innovation et d'efficacité administrative. Les efforts ont notamment porté sur le géoportail cantonal geo.fr.ch et le portail cartographique maps.fr.ch, deux outils majeurs de la cyberadministration fribourgeoise. Mise en service en avril 2025, la nouvelle version de maps.fr.ch offre un accès renouvelé et enrichi aux cartes et géodonnées du canton, tout en remplaçant une plateforme devenue obsolète.

L'ouverture, en 2024, de la plateforme opendata.fr.ch a élargi cette démarche au-delà des seules données géographiques. Elle permet de consulter, de visualiser, de télécharger et de réutiliser des données publiques dans de nombreux domaines. Son catalogue doit progressivement s'enrichir afin de mettre à la disposition de la population, des entreprises, des milieux scientifiques et des collectivités un nombre croissant de jeux de données.

Cette politique s'est également traduite par la mise en ligne, en février 2026, du Portrait des communes. Elaboré par le Service des communes et le Service de la statistique et de la donnée, cet outil permet de consulter et de comparer des indicateurs

3500

Le nombre minimum d'utilisateurs
du portail cartographique maps.fr.ch
par jour ouvrable

démographiques, financiers, économiques et territoriaux. Il contribue ainsi à mieux faire connaître les réalités locales et à éclairer les décisions des autorités communales.

Ces avancées se sont accompagnées d'un renforcement de la gouvernance des données. Devenu Service de la statistique et de la donnée, le service compétent joue désormais un rôle central dans leur collecte, leur qualité, leur gestion et leur diffusion. L'enjeu sera de poursuivre leur ouverture et leur valorisation tout en garantissant leur fiabilité, leur actualisation et leur protection.

Prévenir la cybercriminalité

La digitalisation de la société a conduit la Police cantonale à renforcer à la fois son action contre la cybercriminalité et ses activités de prévention. Créé en

2022, le Commissariat Cybercriminalité enquête sur les infractions commises dans l'espace numérique, analyse les éléments techniques et effectue des recherches spécialisées. Il mène parallèlement des actions de sensibilisation auprès de la population et des entreprises afin de mieux prévenir les risques numériques. La Police a également adapté l'accès à ses prestations. Lancé à la fin de 2022, VisioPol permet de joindre une agente ou un agent par visioconférence, notamment pour déposer plainte lors d'infractions simples dont l'auteur est inconnu, signaler la perte ou le vol de documents et obtenir des conseils, sans devoir se rendre dans un poste de police.

© Police cantonale Fribourg



Conclusions et recommandations

La crise du Covid a accéléré la transformation numérique de la société et confirmé l'importance de faciliter l'accès en ligne aux prestations publiques. Dans ce contexte, Fribourg s'est positionné parmi les cantons pionniers. Le déploiement du guichet virtuel, les avancées réalisées dans le cadre du programme e-Justice ou encore le chatbot souverain intégré au site fr.ch suscitent l'intérêt d'autres cantons et sont cités en exemple.

Malgré un développement plus lent qu'espéré en raison de diverses contraintes, le guichet virtuel illustre concrètement la plus-value apportée à la population par des prestations en ligne efficaces et sécurisées. Le partenariat mis en place avec les communes fribourgeoises dans le cadre de la plateforme DIGI-FR constitue également un exemple de collaboration réussie entre l'Etat et les communes. Dans ce dossier, les deux partenaires ont su travailler de concert pour placer les besoins des utilisateurs et des citoyens au centre de leurs préoccupations.

Le coût, la complexité et les exigences de sécurité des projets de digitalisation ont constitué des freins avec lesquels il a fallu composer tout au long de la législature et resteront des paramètres à prendre en compte durant la prochaine. Ils imposeront de conserver une approche pragmatique et de concentrer les ressources sur les initiatives apportant une plus-value concrète. Les investissements

consentis devront également se traduire par des gains d'efficacité, notamment dans l'utilisation des ressources humaines. C'est le cas pour le programme e-Justice: le canton devrait tirer pleinement parti de cet investissement dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la justice adoptée en mai 2026 par le Grand Conseil.

La gestion de l'obsolescence et la sécurité de l'information constituent deux autres enjeux durables du numérique. Des efforts importants ont déjà été engagés pour moderniser les applications essentielles et mieux anticiper leur cycle de vie. Parallèlement, le dispositif de sécurité de l'information a été renforcé durant la législature, tant sur le plan organisationnel que par l'élaboration d'un cadre légal spécifique. La poursuite de ces démarches sera déterminante pour garantir à l'Etat des outils fiables, sécurisés et adaptés à l'évolution de ses besoins.

Le développement de l'intelligence artificielle soulève également des questions importantes pour l'administration cantonale. Le Conseil d'Etat a déjà pris des mesures afin d'en promouvoir un usage responsable. Cette préoccupation a trouvé un prolongement au niveau parlementaire avec le dépôt d'un postulat en faveur d'un usage responsable et éthique de l'intelligence artificielle au sein de l'Etat, soutenu par le Conseil d'Etat. La définition d'un cadre permettant d'exploiter les possibilités offertes par ces technologies, tout en maîtrisant leurs risques, constituera ainsi l'un des enjeux de la prochaine législature.



Finances cantonales

La législature 2022-2026 s'est déroulée dans un contexte exigeant pour les finances publiques. Après les effets de la pandémie, l'environnement économique a été marqué par le retour de l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, l'augmentation des charges liées aux prestations publiques et la nécessité de poursuivre les investissements indispensables au développement du canton. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a conduit sa politique financière avec un souci constant d'équilibre budgétaire, tout en maintenant la qualité des services à la population et la capacité d'investissement de l'Etat.

Sur la période, les charges de fonctionnement budgétées ont progressé de plus de 571 millions de francs (+ 14.6 %) principalement sous l'effet de l'évolution démographique, de l'augmentation des coûts dans les secteurs du social (+ 26.2 % / + 217.2 millions de francs), de la formation (+ 10.7 % / +148.4 millions de francs) et de la santé (+ 15.8 % / + 65.3 millions de francs). L'enjeu a consisté à maîtriser cette croissance afin qu'elle demeure compatible avec l'évolution des revenus du canton et la soutenabilité à long terme des finances publiques.

14,6 %

La progression enregistrée durant la législature des charges de fonctionnement budgétées

Quant à l'évolution des équivalents plein temps (+ 6.78 % / + 611.35 EPT sur la période), elle est restée étroitement liée aux besoins de la population et au développement des prestations publiques. Les renforcements ont concerné en priorité les secteurs directement en contact avec la population, notamment l'enseignement, la santé, la sécurité et l'accompagnement social.

Une gestion maîtrisée des dépenses publiques

Une étude commandée en 2025 par le Conseil d'Etat à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne montre que les collectivités publiques fribourgeoises – Etat et communes – dépensent globalement moins par habitant que la moyenne des cantons comparés. Leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 15 061 francs par habitant, soit 357 francs ou 2 % de moins que la moyenne intercantonale. Fribourg dépense davantage dans la formation (+18 %) et l'économie publique (+8 %), mais moins notamment dans l'administration générale (-2 %), la prévoyance sociale (-14 %), le trafic et les télécommunications (-27 %) ou encore l'ordre et la sécurité publique (-12 %).





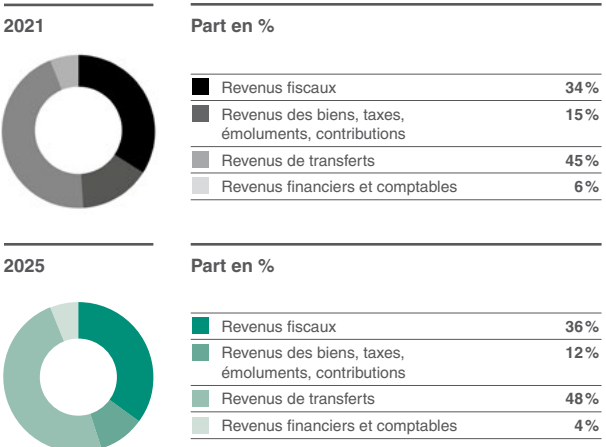
© Etat FR/Stemulz

« L'objectif est de maîtriser les finances cantonales, maintenir des prestations publiques de qualité et continuer d'investir, tout en évitant de reporter les défis démographiques et futurs sur les générations suivantes »

Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, DFIN

Sur le plan des investissements, le canton a poursuivi le financement d'infrastructures essentielles dans les domaines de la mobilité, des bâtiments publics, de la formation et de la transition climatique. En forte croissance et doté d'un peu plus de 1.2 milliard de francs, le programme destiné aux investissements est à la hauteur des ambitions affichées par le Gouvernement et contribue à renforcer l'attractivité du canton.

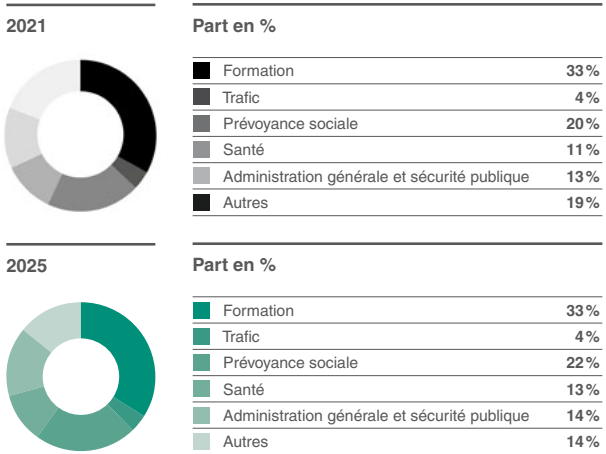
Revenus de fonctionnement



En 2025, au vu des difficultés rencontrées dans la préparation du budget et dans l'actualisation du plan financier pour les années 2026-2028, le Conseil d'Etat s'est attelé à l'élaboration d'un programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) visant à rééquilibrer un plan financier largement déficitaire. Combattu par référendum obligeant le canton à commencer l'année sans budget, la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) a finalement été refusée par la population fribourgeoise.

Dans l'ensemble, le bilan financier peut être qualifié de satisfaisant. La fortune nette de l'Etat s'est toutefois sensiblement contractée, passant de 793.8 millions de francs fin 2021 à 609.5 millions de francs fin 2025. Cette fortune nette est affectée à différents buts, par le biais de fonds et de provisions. Ceux-ci serviront à appuyer la réalisation de projets déjà engagés ainsi qu'à relever les défis financiers qui se poseront inéluctablement au cours de la prochaine législature et au-delà.

Charges brutes par fonction



Chancellerie d'Etat CHA

Route des Arsenaux 41, CH-1700 Fribourg

www.fr.ch/cha

Octobre 2026

Annexe : tableau de suivi du programme gouvernemental

1 Axe stratégique : économie et innovation

1.1 Formation et éducation numérique

1.1.1 Mettre sur pied la stratégie d'éducation numérique



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	Mise en œuvre de la Stratégie éducation numérique pour les écoles obligatoires ordinaires et spécialisée (Stratégie EdNum) et Mise en œuvre de l'approche BYOD* au post-obligatoire général. *BYOD Bring Your Own Device	La Stratégie EdNum vise à donner un cadre pédagogique, matériel et organisationnel clair, harmonisé et sécurisé au volet numérique des plans d'études. Elle accompagne les directions d'école et le corps enseignant dans l'intégration du numérique et leur donne accès à des outils, des ressources numériques adéquats ainsi qu'une formation technique et pédagogique. Elle actualise et remplace l'actuel Concept MITIC. S'agissant du BYOD, sur la base de la stratégie de la CDIP du 21 juin 2018, la transformation numérique doit se poursuivre dans les écoles du S2. L'ordinateur est un outil supplémentaire qui peut être utilisé en classe à tout moment sous la direction de la personne enseignante. Utilisées de manière judicieuse sur le plan didactique, les formes d'enseignement numériques viennent ponctuellement élargir les expériences d'apprentissage.	ENEO : L'éducation numérique est désormais intégrée à l'école obligatoire. Durant la législature, 2766 enseignant-e-s ont été formé-e-s. Sur le plan des équipements et de leur gestion, le Grand Conseil a redimensionné la Stratégie EdNum en adoptant le projet ENEO en mai 2025. Les communes resteront responsables de l'équipement des élèves, tandis que le canton prendra en charge celui du personnel cantonal des écoles, y compris des enseignant-e-s. Le projet prévoit également de renforcer le support technique et de centraliser la gestion des outils numériques. Le dispositif sera complété par le déploiement de personnes-ressources en éducation numérique. Son entrée en vigueur est fixée à 2029 en raison de la situation financière de l'Etat. BYOD : En août 2023, les élèves de première année des écoles du S2 ont fait leur rentrée avec leur propre ordinateur portable. La généralisation s'est poursuivie au cours de la législature et concerne aujourd'hui l'ensemble des élèves. Le projet a été évalué par l'Université de Fribourg : élèves et enseignant-e-s perçoivent clairement l'utilité du BYOD durant les cours. L'évaluation montre également que les élèves germanophones sont plus ouverts aux technologies que les francophones et que les élèves en difficulté estiment que le numérique pourrait soutenir leur apprentissage.
DEEF	Introduction du BYOD et du COPE* dans la formation professionnelle.	Ce sont les ordonnances de formation (OrFo) propres à chaque métier qui déterminent si oui ou non le BYOD est mis en place. Le projet d'équipement numérique des enseignants est achevé.	Plusieurs ordonnances de formation (OrFo) ont été révisées dans l'optique d'une numérisation de l'enseignement. Le BYOD, obligatoire pour la culture générale dans tous les métiers, est

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
	*COPE corporate owned, personally enabled		généralisé à tous les nouveaux apprenti-e-s du S2P ainsi qu'aux apprenti-e-s de deuxième et troisième année en fonction des modifications des ordonnances de formation (OrFo). Tous les enseignant-e-s des écoles professionnelles disposent d'un équipement.

1.1.2 Faire évoluer la maturité gymnasiale et les autres formations du secondaire II

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	Révision de la maturité gymnasiale.	L'entrée en vigueur de la révision du règlement/ ordonnance de reconnaissance de la maturité gymnasiale de la CDIP/SEFRI (RRM/ORM) et du nouveau plan d'études cadre (PEC) est actuellement prévue au mois d'août 2023. Dans la foulée, le plan d'études cantonal, la grille horaire, le règlement des études gymnasiales et les conditions d'accès devront être adaptées afin de délivrer les premiers titres « nouvelle formule » vraisemblablement en 2030. La formation du corps enseignant devra tenir compte des nouveautés qui seront introduites.	Le projet Matu2027 a été lancé fin 2023 lors d'une journée de formation avec l'ensemble du corps enseignant des collèges du canton. Une fois le cadre des réformes précisé, divers mandats ont été donnés pour établir des variantes de grilles horaires, préparer la rédaction des programmes d'études, préciser le contenu et l'organisation du certificat de maturité bilingue, ou encore celui du travail de maturité. A chaque étape, des enseignant-e-s, des représentant-e-s des syndicats enseignants et des directions d'école ont été impliqués. La nouvelle grille horaire entrera en vigueur lors de la rentrée 2027/28 pour les élèves de première année. La mise en place de la nouvelle maturité se fera progressivement jusqu'en 2030/31.

1.1.3 Regrouper la formation du corps enseignant sous un même toit

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	Regroupement Institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université (Regroupement UNI-HEP).	Le regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université permettra de créer une entité de formation et de recherche complète avec un profil distinct et attractif dans le paysage universitaire suisse, favorisant les synergies entre les différentes unités de formation.	Le Conseil d'Etat a décidé en 2021 de regrouper l'ensemble de la formation à l'enseignement au sein de l'Université de Fribourg. Ce projet a abouti, le 1 ^{er} août 2025, à la création de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (FacEduForm). Celle-ci réunit toutes les filières de formation à l'enseignement, de la scolarité obligatoire à la maturité, ainsi que la pédagogie spécialisée et les sciences de l'éducation. La réforme vise à assurer la cohérence des parcours de formation, à développer les synergies, à soutenir l'école à visée inclusive et à consolider le bilinguisme, spécificité du canton.

1.1.4 Faciliter l'employabilité des adultes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF	Organisation et gratuité des cours adaptés pour adultes.	Si les effectifs sont suffisants, mise en place de cours adaptés aux adultes (pédagogie, jours et heures de cours).	Au cours de la législature, la validation des acquis et de l'expérience a été mise en place pour certains métiers (santé-social, logistique). Des cours du soir ont été organisés pour la culture générale et destinés à des personnes se formant selon l'art. 32 LFP. Ces cours connaissent un très grand succès. La révision de la loi sur la formation professionnelle vise à ancrer au niveau de la loi les principes liés à la validation des acquis, à l'encouragement de la formation professionnelle et à la reconversion des adultes.
DFAC	Information et conseil aux adultes.	Plusieurs prestations d'information et de conseil d'orientation professionnelle aux adultes sont actualisées ou mises en place.	Le Centre de carrières, offrant des prestations dans le domaine de l'orientation professionnelle, de l'insertion professionnelle ainsi qu'une large information sur les métiers, a ouvert ses portes en 2023. Depuis septembre 2025, un espace d'apprentissage dédié accueille des adultes qui souhaitent développer leurs compétences de base, comme le numérique, les mathématiques, la lecture et l'écriture.

1.2 Développement des pôles d'innovation

1.2.1 Mettre en place un écosystème favorable et attractif et la politique foncière active

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF/ DIME	a) Positionnement de leader dans la bioéconomie et l'industrie 4.0 par le développement des interfaces à haute valeur ajoutée. b) Attirer des talents en mettant en place une stratégie valorisant le potentiel entrepreneurial de la jeunesse.	a) Développement de stratégies propres y compris programmes phares (bâtiment, bio-tech et l'industrie 4.0). b) Mettre en place des structures propres à cultiver l'innovation. c) Les acteurs et actrices de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables. Les entreprises adoptant des pratiques de	Le canton a renforcé son écosystème d'innovation en consolidant les liens entre hautes écoles, recherche et économie, tout en intégrant davantage les enjeux de durabilité. a) Le rayonnement de Fribourg s'est accru dans les domaines de la bioéconomie, des sciences des matériaux et de la construction durable, notamment avec l'accueil du congrès BIOKET 2026. b) Le campus EPFL Fribourg poursuit son développement, parallèlement à la construction du Smart Living Lab, dont la livraison est prévue au premier semestre 2027. Les réflexions en vue de créer une plateforme cantonale de l'innovation ont avancé dans le cadre de la future loi sur le développement économique et l'innovation. c) Dans le cadre de la Stratégie de développement durable, une compétence consacrée à l'économie circulaire a été

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
		gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseaux.	créée au sein de la Promotion économique afin d'accompagner et de valoriser les entreprises fribourgeoises engagées dans ce domaine.

1.2.2 Concrétiser la stratégie agroalimentaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF/ DIAF	Etablir le Cluster food & nutrition (CFN).	Le CFN coordonne et s'assure de l'implémentation réussie des activités prévues et proposées dans le cadre de la stratégie agroalimentaire et principalement de développement des trois programmes phares thématiques. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche favorisant le rayonnement du canton, la création de valeur ajoutée, la durabilité et privilégiant l'économie circulaire.	La stratégie Fribourg Agri&Food a renforcé l'innovation et les collaborations au sein de la filière agroalimentaire cantonale. Plus de 4,6 millions de francs ont été consacrés à la stratégie, aux projets systémiques et au soutien à l'innovation des entreprises. Celles-ci bénéficient d'un accompagnement allant de l'idée à la commercialisation, notamment grâce aux chèques innovation, à de nouvelles prestations et à l'accès à des infrastructures et expertises spécialisées. La mise en réseau de la recherche, de la formation et de l'économie s'est intensifiée, notamment autour des sites d'Agrico et de Grangeneuve-Posieux.
DIAF	Développement de la section agro-alimentaire de Grangeneuve.	a) Développement d'une halle de technologies. b) Création du centre de compétences lait cru et construction de la nouvelle fromagerie.	a) Depuis 2023, Grangeneuve a suivi une cinquantaine de mandats dans le cadre de la stratégie agroalimentaire Fribourg Agri&Food, portant sur le prototypage ou l'accompagnement de projets. b) Une analyse sera menée afin d'évaluer les conséquences des restrictions budgétaires annoncées pour Agroscope.

1.2.3 Adapter les infrastructures pour la Faculté des sciences et de médecine et la Faculté de droit et positionner l'Institut Adolphe Merkle (AMI)

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	Le canton de Fribourg poursuit sa politique de positionnement dans le paysage suisse des Hautes Ecoles.	Un rattrapage est nécessaire dans le domaine des constructions universitaires. Les projets suivants sont prévus durant la présente législature : > Construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté des sciences et de médecine ; > Construction du bâtiment de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri ; > Assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'université. Par ailleurs, il est prévu de créer une 5^e chaire à l'AMI de l'Université de Fribourg afin d'associer le savoir-faire existant à de nouvelles compétences dans le secteur de la technologie alimentaire.	Le développement de l'Université s'est poursuivi avec, notamment, le projet de bâtiment destiné à la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri, ainsi que l'assainissement du bâtiment de chimie PER10. Des réflexions ont également porté sur les infrastructures nécessaires à la Faculté des sciences et de médecine, notamment en matière de laboratoires. Ces projets sont conduits conformément à la structure prévue par l'OPIC. L'Institut Adolphe Merkle (AMI) s'est affirmé comme un centre d'excellence mondialement reconnu dans l'étude des nanomatériaux souples. Il s'est intégré à l'écosystème d'innovation fribourgeois, notamment dans le domaine des

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
			technologies alimentaires : développement d'aliments sains et de qualité, détection de polluants et utilisation durable des ressources naturelles.

1.2.4 Développer le Campus Grangeneuve

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME	La Confédération renouvelle ses infrastructures pour devenir le centre de recherches agricoles nationales.	Partie Confédération : a) bâtiment labo (124 millions) ; b) bâtiment restaurant / conférence ; c) exploitation agricole.	a) Les locaux ont été remis en février 2026, à l'exception des laboratoires BSL 3 encore en travaux. Le déménagement des utilisateurs est prévu en septembre 2026. b) Bâtiment en exploitation sous la gouvernance d'Agroscope. c) Le cahier des charges est en cours d'élaboration, les procédures de concours seront lancées fin 2026 – début 2027.
DIAF	Grangeneuve renouvelle ses infrastructures et développe les synergies avec Agroscope pour arriver à créer un véritable Campus et pour répondre à l'ambition du canton de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire.	Projets réalisés : a) nouvelle ferme et projet de biogaz. Projets en cours : b) rénovation de la Grange Neuve ; c) cultures fromagères. Projet en stand-by : d) halle de technologie alimentaire. Projets prévus : e) réalisation de la route de liaison entre Grangeneuve et Agroscope d'ici 2024. f) gestion des flux d'eau, de chaleur et de l'énergie entre Grangeneuve et Agroscope ; g) analyse des synergies entre les exploitations agricoles ; h) regroupement des services DIAF sur le site de Grangeneuve.	a) Ferme laitière en fonction depuis juin 2021, biogaz dès mars 2023. b) Projet réorienté – séparation du projet de la réaffectation de la Grange Neuve et du projet de la fromagerie. c) Travaux de construction en cours depuis début 2026. Plan du financement et soutien du canton réglés. d) Projet repoussé – à réévaluer pour la prochaine législature. e) Construction terminée fin juin 2026. Passage des bus dès juillet. f) Analyse effectuée en 2023. Mandat à attribuer au lauréat pour la partie « exploitations agricoles ». g) Coordination des essais pratiques réalisés sur différents sites. Arrêt des essais « chevaux » à Saint-Aubin. h) Projet repoussé – à réévaluer pour la prochaine législature.

1.2.5 Promouvoir une agriculture innovante

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIAF	Soutien financier pour pérenniser et développer les infrastructures.	a) Soutien aux projets agricoles (Hoch- und Tiefbau) avec une priorité pour les projets d'irrigation.	a) Le traitement des dossiers s'effectue selon les objectifs fixés. Contraintes en raison des moyens limités de la Confédération pour le crédit d'investissement. Compensation partielle par le fonds rural cantonal. Stratégie cantonale d'irrigation validée par le CE en mai et présentée au public en juin.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
		b) Adduction d'eau sur les alpages. c) Aide aux projets de fromageries aussi dans les défis liés à l'aménagement du territoire.	b) Renforcement du soutien pour des projets plus petits via une mesure du PCC volet agricole. c) Collaboration étroite avec la branche (FSFL, IPG) pour bien anticiper le besoin financier des projets. Le financement et les aspects liés à l'aménagement du territoire restent des défis.
DIAF	Assurer la sécurité alimentaire, le bien-être et la santé des animaux de rente dans un esprit durable. Informer, lutter contre et surveiller les propagations d'épizooties SAAV-SANIMA.	a) assurer la qualité des analyses par un parc analytique performant et reconnu, régulièrement renouvelé et entretenu, en particulier dans l'analyse des épizooties ; b) disposer d'un local de stockage centralisé du matériel d'intervention sur un seul site (actuellement 7 sites) permettant une meilleure disponibilité et opérationnalité de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie en partenariat SAAV, SANIMA, PCi (DSJS), SFN ; c) finaliser le remplacement et la construction du centre de collecte de sous-produits animaux à Kerzers et trouver un nouvel emplacement à Romont.	a) Les machines sont renouvelées en fonction des moyens alloués ; les capacités et performances analytiques évoluent en conséquence. b) Une solution a été finalisée et un local conjoint SANIMA et SAAV, à proximité directe des partenaires SP et PCi, a été mis en service en août 2023 et a fait ses preuves depuis. c) Projet de Chiètres abandonné pour des raisons de coûts. Recherche de solutions à Romont toujours en cours.

1.3 Tourisme, culture et patrimoine

1.3.1 Promouvoir un tourisme durable, connecté à la culture et au patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF	Nouvelle stratégie du tourisme fribourgeois avec la mise en valeur d'un tourisme durable et du patrimoine, y compris les produits du terroir.	Après validation de la LT fin 2021, l'UFT travaille sur une nouvelle stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2023-2030. Plusieurs mesures ont été lancées à fin 2021 lors d'une rencontre PROtourism sur la durabilité et des actions sont mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.	Depuis l'introduction de la loi sur le tourisme en 2021, l'UFT poursuit sa stratégie de développement du tourisme fribourgeois (2023–2030) et met en œuvre plusieurs mesures pour promouvoir un tourisme durable. La législature a été marquée par les 100 ans de l'institution en 2025 et l'organisation du Championnat du monde de hockey sur glace 2026 de l'IIHF. L'UFT tire un bilan positif du suivi de ses axes durables 2022–2026 : > soutien de 100 000 francs de la Nouvelle politique régionale pour le projet « Impulsion pour un tourisme durable 2024–2027 » et définition de six enjeux prioritaires pour le canton > action sur la mobilité touristique, importante source d'émissions de CO₂, à travers plusieurs mesures du Plan Climat cantonal. > engagement dans le programme Swisstainable depuis 2021 > adoption d'un plan de mobilité d'entreprise > développement avec Carbon Fri d'un calculateur d'émissions sur les séjours des hôtes afin de les sensibiliser à leur empreinte carbone

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
			> publication d'un premier rapport de durabilité en 2025 disponible en ligne.

1.3.2 Encourager la culture et en faciliter l'accès

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	Encourager la culture et en faciliter l'accès.	L'encouragement à la culture se décline en plusieurs projets et notamment par la révision de la LAC/RAC, le lancement des projets d'impulsion innovation-économie-culture-social, le renforcement de l'aide sélective à la création dans plusieurs domaines artistiques ainsi que le soutien au réseau cantonal de bibliothèques de lecture publique et scolaires (Vision 2025) et la consolidation des liens entre le Conservatoire (COF) et l'école fribourgeoise.	Le renforcement du positionnement culturel du canton s'est concrétisé par la révision totale de la Loi sur les affaires culturelles (LEAC) et de la Loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE). La LEAC modernise l'encouragement culturel, structure les aides et intègre les enjeux de durabilité, tandis que la LICE actualise les missions communes des institutions. Durant la législature, près de 220'000 élèves et enseignant-e-s ont bénéficié du programme Culture & Ecole. Tous les élèves de l'école obligatoire ont ainsi eu accès à des prestations culturelles de qualité, à du matériel pédagogique et à une solution de transport vers les lieux culturels. Depuis le lancement de la « Vision 2030 des bibliothèques », 24 projets ont été soutenus, notamment pour la mise en réseau des catalogues et la création d'espaces de rencontre et d'animation. Trois l'ont été conjointement par le COF et des écoles primaires. La réorganisation en cours à Estavayer dotera dès 2027/28 la Broye d'une infrastructure dédiée, après la Sarine, la Gruyère et la Glâne.

1.3.3 Valoriser le patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	ISOS & BAUKULTUR et PATRIMOINE RELIGIEUX.	Révision du recensement des sites d'importance nationale (ISOS), régionale et locale. Développement d'une stratégie de culture du bâti/Baukultur au niveau cantonal. Anticiper et orienter l'avenir du patrimoine religieux en collaboration avec les milieux concernés. Etablir un recensement du patrimoine religieux et mise en valeur de ce patrimoine majeur de notre canton.	Le recensement cantonal des sites construits, réalisé en 1991, est en cours de révision dans le cadre du projet ISOS & Baukultur. Cette démarche repose sur la visite, l'évaluation et la classification des sites en vue d'élaborer une stratégie de culture du bâti. Une étude pilote est menée dans sept localités de la Broye. Un catalogue de solutions types sera élaboré dans le cadre de master classes, en collaboration avec la HEIA, durant les semestres d'hiver 2026 et d'été 2027. La révision a débuté en 2023 dans la Broye, avant de se poursuivre en 2024 dans la Glâne, en 2025 dans la Gruyère et la Veveyse, puis en 2026

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
			dans la Sarine et le Lac. Le projet relatif au patrimoine religieux se poursuit : une Commission du patrimoine religieux a été constituée en 2025.

1.3.4 Investir dans les infrastructures : BCU, MHNF, SIC

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME/ DFAC	Extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) Délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHNF) dans le quartier des Arsenaux. Construction du futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Givisiez.	Pour offrir à la population une bibliothèque moderne avec un espace de formation et de lecture publique, l'accès aux fonds patrimoniaux ainsi que diverses prestations culturelles. Pour améliorer sensiblement l'accueil du public au MHNF, la valorisation des collections, tout en permettant au musée de se développer en adéquation avec l'évolution culturelle, sociale et environnementale. Pour améliorer sensiblement la gestion et la qualité du stockage des biens patrimoniaux des institutions culturelles de l'Etat.	Le projet d'extension et de rénovation de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) est achevé. La BCU a rouvert ses portes en septembre 2026. La délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHNF) dans le quartier des Arsenaux se poursuit; le déménagement de la baleine durant l'été 2026 en a constitué une étape marquante. Après l'acceptation du crédit d'engagement en février 2025, les travaux du Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ont débuté à Givisiez. Le déménagement des collections est prévu en 2028 et devrait s'étendre sur environ une année.

1.3.5 Digitaliser les fonds culturels

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
CHA	Projet DIGIFONDS.	Un projet commun à toutes les entités culturelles de l'Etat va permettre de manière concertée, sous l'égide des Archives de l'Etat, la mise à disposition en format digital de nombreux documents tels que photos, négatifs, diapositives, plans, rapports et archives sous toutes formes.	En raison des très nombreux enjeux dans le domaine de la digitalisation des prestations de l'Etat, ce projet a été largement décalé sur la prochaine législature. Sur le plan des infrastructures de stockage, le dossier sera intégré dans une réflexion globale sur les besoins de stockage numérique de l'Etat de Fribourg. Les institutions concernées ont débuté la réflexion et certains travaux de numérisation ont démarré. Pour la partie logicielle, il est envisagé de s'appuyer sur le projet mené conjointement par les AEF et la BCU pour la mise en place d'une nouvelle solution, qui pourrait être étendue à terme aux autres institutions.

2 Axe stratégique : cohésion sociale

2.1 Structures sanitaires et santé

2.1.1 Soutenir le développement des infrastructures sanitaires



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Places en EMS et institutions spécialisées.	Adapter le nombre de places en EMS et en institutions aux besoins identifiés dans la planification.	Des planifications de l'offre ont été établies dans les domaines du handicap, des jeunes et mineur-e-s placés par mesure de protection et des addictions. Les places pour les jeunes et les mineur-e-s ayant besoin de protection demeurent insuffisantes. Malgré le soutien du Conseil d'Etat, leur augmentation a été retardée, et des alternatives ont été créées dans le cadre des post-placements. Le nombre planifié de places en institutions spécialisées a été respecté. La planification des soins de longue durée démontre des besoins importants liés au vieillissement de la population d'ici à 2030 et la nécessité d'un changement de paradigme. Des mesures contre la pénurie de personnel soignant ont été prises dans le cadre de la concrétisation de l'initiative fédérale « pour des soins infirmiers forts ». Le développement des places en EMS a pris du retard, avec un effet sur les journées d'attente dans les hôpitaux. Un mandat à ce sujet a pu être confié à l'HFR. Le projet de construction d'un nouveau bâtiment dédié à la psychiatrie des personnes âgées avec une capacité d'accueil doublée suit son cours au RFSM. La phase préparatoire de la clinique de jour dédiée aux adolescents a été réalisée.
DSAS	Situation financière critique de l'HFR. Assurer l'excellence opérationnelle, la qualité et la pérennité de l'établissement, dont notamment un meilleur équilibre financier.	Programme de soutien à l'HFR, notamment par une analyse et un programme de mise en œuvre d'excellence opérationnelle en 3 phases, la mise à disposition de liquidités et un programme d'assainissement.	La santé financière de l'HFR reste une préoccupation majeure du Conseil d'Etat. Il a ainsi suivi attentivement le mandat confié pour la mise en œuvre du rapport d'excellence opérationnelle et des mesures à prendre à court et à moyen terme dans l'optique de garantir la pérennité de l'établissement et le financement des futurs investissements. La population fribourgeoise a plébiscité en 2024 un décret financier en faveur de l'HFR. Le plan financier fourni par l'HFR décrit une amélioration progressive des résultats financiers mais un déficit persistant. L'HFR poursuit ses efforts en matière d'efficience et de stratégie infrastructurelle afin de limiter les charges. Il consolide sa

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Nouvelle stratégie Linéa 2025 et reprise des biens par l'HIB.	Stratégie Linéa 2025 +, comprenant un regroupement des activités stationnaires sur le site de Payerne et un centre ambulatoire fort sur le site d'Estavayer. Reprise des biens vaudois et fribourgeois par l'HIB.	stratégie clinique par un développement de l'ambulatoire dans les spécialités financièrement intéressantes. L'atteinte de l'équilibre financier à court terme n'est pas envisageable. Un décret pour l'assainissement est prévu en 2027. Les travaux concernant la stratégie Linea-HIB ont été finalisés en 2024. Ce plan de développement de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) a été soutenu par les cantons de Vaud et de Fribourg. Il vise à pérenniser l'établissement en regroupant les activités stationnaires sur le site de Payerne et l'ambulatoire sur le site d'Estavayer. La reprise des biens vaudois et fribourgeois par l'HIB a été réalisée.

2.1.2 Promouvoir la santé physique et mentale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Concrétisation de la Stratégie promotion et prévention de la santé selon les priorités définies par le canton.	Programme Alimentation, activité physique et santé mentale. Programme de prévention du tabagisme. Plan cantonal action Alcool.	Les programmes cantonaux de promotion de la santé et de prévention ont été développés et renouvelés dans les domaines de l'alimentation, de l'activité physique, de la santé mentale, du tabagisme et de la dépendance à la nicotine. La DSAS a notamment renforcé les mesures de soutien destinées aux auteur-e-s et aux victimes, ainsi que la prévention des risques liés aux écrans. Une collaboration interdirectionnelle a par ailleurs permis d'élaborer les dispositions cantonales d'application de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques. Dans le cadre du concept de santé à l'école, le Réseau fribourgeois d'écoles ²¹ a poursuivi son développement. Les actions en faveur de la santé mentale et de la sensibilisation ont également été renforcées, tandis que les enjeux de durabilité et de climat ont été intégrés aux outils destinés aux écoles.
DSJS	Liens avec le programme ci-dessus.	Développement et soutiens au sport scolaire facultatif et au mouvement pour tous.	L'effort de promotion du sport scolaire facultatif a été poursuivi durant toute la législature et a porté ses fruits, avec l'intégration de nombreuses nouvelles communes, petites et grandes, et la multiplication du nombre de cours proposés. Les deux pumptracks continuent de rencontrer un vif succès au sein des communes et restent fortement sollicités. Par ailleurs, l'application FriActiv poursuit son développement dans le cadre de la deuxième phase de subventionnement accordée par Promotion Santé Suisse, avec pour objectif une diffusion à l'échelle

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
			nationale. Ces deux initiatives bénéficient en outre du soutien constant du Service de la santé.

2.1.3 Implémenter les conditions-cadre pour les personnes âgées et les personnes fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS		Développement de projets spécifiques.	Plusieurs dizaines de projets intergénérationnels et de projets visant l'inclusion ont été soutenus dans des domaines très variés. Le poste de déléguée aux questions du handicap a été créé en 2023 et un mandat de prestation a été confié à l'association proche-aidant Fribourg pour l'information et le conseil. En lien avec le vieillissement de la population, des travaux d'envergure avec différents partenaires ont été lancés pour élaborer un rapport sur le financement des prestations liées à cette problématique. Le Plan de mesures 2026-2030 Senior+ a été approuvé par le Conseil d'Etat en 2026. Il conforte les mesures existantes et présente de nouvelles mesures visant à améliorer les conditions de vie à domicile pour les personnes fragilisées. Des unités et foyers de jour spécialisés en démence ont été créés.

2.1.4 Aider les victimes de violence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Antenne de médecine des violences.	Mise en place, en collaboration avec l'HFR et le CHUV d'une antenne fribourgeoise de l'unité de médecine des violences (UMV).	Le Conseil d'Etat a validé le Concept d'action II relatif à la violence au sein du couple et à ses impacts sur la famille en 2025. Il a notamment mis en œuvre, au début 2026, l'Unité de médecine des violences à l'HFR et apporté un soutien supplémentaire à Solidarité femmes, dont les capacités d'hébergement avaient atteint leurs limites. L'accompagnement des victimes a également été renforcé avec la mise en service, en 2026, de la ligne d'écoute gratuite et bilingue 142 et la reprise du projet Lib'Elle, destiné aux femmes après leur prise en charge par Solidarité femmes. Parallèlement, les travaux sur la loi relative aux violences domestiques se sont poursuivis et d'autres mesures ponctuelles ont été introduites, notamment la détection de la violence domestique par l'intermédiaire des pharmacies.
DSJS	Lutte contre la violence domestique.	a) unité de gestion des menaces (UGM) ; b) mineurs ;	La lutte contre les violences domestiques a constitué une priorité de la législature, conformément à la politique de lutte contre la

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
		c) mœurs et maltraitance ; d) prévention.	criminalité du Procureur général et du Conseil d'Etat, et a mobilisé des ressources croissantes au sein de la Police cantonale, notamment par son Unité de gestion des menaces. L'efficacité de la prise en charge des situations a notamment été renforcée par l'amélioration du travail en réseau et de l'échange d'informations entre les différents acteurs étatiques et associatifs, ainsi que par l'implémentation en cours de nouveaux moyens techniques (montres d'alarme, surveillance électronique active).

2.1.5 Poursuivre la mise en place de la médecine scolaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS		Réévaluation globale de la stratégie de médecine scolaire.	Les travaux relatifs à la mise en place d'un nouveau système de médecine scolaire suivent leur cours.

2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport

2.2.1 Mettre en œuvre la stratégie nationale d'orientation

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC		Mettre en œuvre la stratégie nationale de l'orientation.	La stratégie nationale de l'orientation développée par la CDIP doit être mise en œuvre selon 5 axes stratégiques par les cantons. A Fribourg, ces travaux ont débuté après l'ouverture du Centre de carrières et la création de deux nouvelles permanences en compétences de base.

2.2.2 Aider les jeunes en difficulté à s'insérer

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF/ DFAC		Offrir le meilleur encadrement possible aux élèves en difficulté, assurer la détection précoce des situations à risque de rupture ; intensifier la collaboration entre les acteurs concernés.	La CJD a continué ses travaux en améliorant notamment les relations entre les différents services étatiques et les institutions privées. Le suivi des jeunes en difficulté hors enseignement obligatoire a été globalement amélioré. Les préapprentissage d'intégration ont connu un succès croissant. Les mesures locales et bas seuil, introduites avec le Covid, ont pu être prolongées.

2.2.3 Renforcer l'accompagnement social en milieu scolaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires de 2022 à 2024.	Le Conseil d'Etat a approuvé le Concept du 12 janvier 2022 pour la mise en œuvre de l'article 19 du RLS. La DFAC disposera à terme de 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H, conformément au mandat du Grand Conseil adopté le 6 octobre 2021.	Le travail social en milieu scolaire a été progressivement renforcé durant la législature, passant de 15 EPT en 2022 à 50 EPT, soit 78 personnes, en 2025. Le rapport d'évaluation déposé en juin 2026 conclut à une mise en œuvre réussie du dispositif. Il relève néanmoins plusieurs points d'attention pour la suite, notamment le temps disponible pour les projets de prévention, les besoins de formation continue et l'harmonisation des pratiques entre les régions linguistiques.

2.2.4 Accompagner les jeunes en difficulté et les familles fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Plan de soutien jeunesse.	Ensemble de 48 mesures soutenant les besoins apparus et exacerbés des jeunes et des enfants lors et à la suite de la crise sanitaire. Parmi ces mesures, 10 ont été définies comme « urgentes » et leur mise en œuvre est, de fait, impérative pour répondre au mandat. Le plan de soutien se déploie sur une période de 2 ans soit de 2022 à 2023.	Le déploiement rapide des mesures urgentes a démontré qu'une intervention ciblée et coordonnée pouvait avoir un impact significatif sur le bien-être des jeunes. L'évaluation de ces mesures a mis en lumière des résultats encourageants, tout en soulignant l'importance d'une approche flexible et évolutive. Grâce au Plan de soutien jeunesse Fribourg, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger plusieurs mesures au-delà de 2023, affirmant ainsi son engagement envers la jeunesse. Il a pérennisé en 2024 quatre mesures afin de garantir un soutien durable aux jeunes et aux professionnel-le-s du secteur : le soutien aux projets de jeunes, le soutien aux projets communaux de Travail social hors murs, le soutien au secteur AEMO de la fondation Transit, ainsi que l'extension des prestations PsyMobile.
DSJS	Lutte contre la violence chez les jeunes.	a) CCPS, Conseil cantonal de prévention et de sécurité (Police cantonale, Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme) ; b) Observatoire ; c) Projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu scolaire.	a) Partenariat TUMULTUM : un état de situation est fait deux fois par année dans le cadre d'un groupe de travail où l'on retrouve la Préfète, des représentants des autorités de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly, REPER et la Police cantonale (RC, pol prox et BMI). Cela permet d'anticiper d'éventuels problèmes ou phénomènes qui surgissent. b) Les répondants ont été désignés au sein de la gendarmerie et des formations mises en place. Le partage d'informations et la collaboration s'en trouvent améliorés, ce qui permet une meilleure vision d'ensemble. c) Les dernières retouches sont en cours d'implémentation dans la plateforme interactive en vue d'une introduction dans les CO.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF	Aides à l'insertion socio-professionnelle locales et bas seuil.	Les semestres de motivation et les préformations ne permettent pas à tous les jeunes de trouver une solution de formation. Ce projet vise un financement des mesures bas seuil et locales afin de soutenir un deuxième train de mesures d'accompagnement.	L'IDHEAP a été mandaté pour faire un état des lieux de la jeunesse fribourgeoise. Un appel a été lancé auprès des mesures actuelles des SeMos et Préfo afin de simplifier les démarches administratives et de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur (entrée en vigueur pour la rentrée 2027). La CJD a procédé à l'évaluation du financement destiné aux mesures locales et bas seuil introduites pendant le Covid. Celles-ci ont pu être prolongées en 2024 et 2025 grâce aux soldes financiers des années 2022-2023. Ce financement n'est plus disponible dès 2026, mais la CJD reste en étroit contact avec les mesures.

2.2.5 Créer un centre de compétence sport et santé

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSJS	Centre sport et santé.	Son organisation doit faciliter les synergies dans la recherche d'efficience du domaine sportif par une approche pluridisciplinaire et transversale devant permettre de soutenir aussi bien les athlètes à la recherche de performances que la population soucieuse de développer une activité saine et régulière.	Après une suspension du projet du côté de la Ville, un nouveau chef de projet a été engagé. L'année 2026 correspond à la phase de mise en commun d'un programme « Ville/Etat/Privé » sous la forme d'un cahier des charges.

2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion

2.3.1 Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	PC Familles.	Introduction de prestations complémentaires pour les familles.	Plébiscitées par la population en 2024, les prestations complémentaires pour familles ont été introduites en 2026. Elles répondent à un besoin réel lié à l'évolution des risques sociaux auxquels sont confrontées certaines familles : le chômage de longue durée, le phénomène des <i>working poors</i> , la divortialité, notamment. Le canton compte maintenant 20 guichets famille, dont Caritas, pour soutenir ces familles et les informer.

2.3.2 Renforcer le dispositif de l'aide sociale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Réforme LASoc.	Révision complète de la loi sur l'aide sociale.	La loi modernisée sur l'aide sociale a été adoptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2024, après plusieurs années de travaux impliquant les partenaires du terrain et les communes. Cette

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Soutien aux personnes vulnérables.	Renforcement de la collaboration avec les associations de soutien aux personnes vulnérables, notamment la Banque alimentaire et Banc public.	nouvelle législation renforce l'organisation territoriale du dispositif, améliore les instruments à disposition des services sociaux régionaux (SSR), consolide les règles d'application et développe une politique préventive. La DSAS a renforcé son soutien aux personnes en situation de précarité en accompagnant le développement des dispositifs d'aide sociale et d'aide alimentaire. Elle a notamment soutenu le projet pilote de consultations sociales de Caritas Fribourg ainsi que la création et le développement de la Banque alimentaire fribourgeoise. Elle a également renouvelé plusieurs mandats de prestations avec des partenaires clés, dont La Tuile, espacefemmes et Banc Public, favorisé l'accès à l'aide alimentaire, notamment par l'ouverture d'une seconde épicerie Caritas à Bulle, et poursuivi la mise en œuvre de la stratégie cantonale d'inclusion numérique. Enfin, elle a développé des outils d'information à destination de la population, notamment un dépliant d'aide lors d'une séparation, destiné aux couples non mariés, ainsi que des capsules vidéo expliquant le fonctionnement de l'aide sociale diffusées en 14 langues.

2.3.3 Pérenniser l'observatoire du logement et de l'immobilier

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF	Observatoire du logement.	Pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier et extension des participations communales à ce dernier.	La nouvelle Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques cantonaux est entrée en vigueur le 01.02.2026. Cette décision s'inscrit dans un processus progressif de consolidation du cadre légal et institutionnel de l'Observatoire du logement et de l'immobilier. Malgré la difficulté qu'a l'Observatoire à fédérer les communes, il continue de développer ses activités de façon autonome.

2.3.4 Intégrer les élèves en situation de handicap et orienter les jeunes avec des besoins éducatifs spécifiques

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS	Mesures d'aide renforcée et pédagogie spécialisée dans structures extrafamiliales.		Le Conseil d'Etat a renforcé l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les structures d'accueil extrafamilial en mettant en œuvre un soutien financier destiné aux auxiliaires de vie en accueil extrascolaire. Depuis août 2023, les structures accueillant

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
			des enfants bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée peuvent solliciter un soutien financier, selon des critères définis. Ce dispositif, dont les coûts sont répartis entre le canton et les communes, a permis d'accompagner plusieurs dizaines de situations dans les crèches, les accueils extrascolaires et l'accueil familial de jour. Parallèlement, la DSAS a poursuivi l'adaptation du cadre légal afin de renforcer durablement le soutien à l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les structures d'accueil. Le message du Conseil d'Etat ainsi que la modification légale sont mis en consultation en juillet 2026.
DFAC	Ecole à visée inclusive.	Répondre aux bases légales (loi sur la pédagogie spécialisée, LPS), suivant le principe que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives. Créer des conditions d'enseignement qui répondent aux besoins des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers avérés. Relever le défi de la prise en charge des élèves ayant un trouble du comportement.	Dans un contexte de hausse des mesures d'aide renforcées et de la scolarisation en école spécialisée, également observée dans les autres cantons, l'accent a été mis sur la formation des enseignant-e-s et des directions d'école, notamment à la conception universelle de l'apprentissage et au co-enseignement. Des projets renforçant l'autonomie des établissements dans l'attribution des mesures d'aide ont également été soutenus. Les moyens alloués aux auxiliaires de vie scolaire demeurent toutefois insuffisants.

2.3.5 Intervenir précocement auprès des jeunes atteints d'un trouble autistique

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSAS/ DFAC	Dépistage et intervention précoce intensive pour les jeunes enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA).	L'intervention précoce intensive (IPI) doit être définie pour permettre une prise en charge qui correspond aux réalités du canton de Fribourg. Les professionnel-le-s devant prendre en charge les jeunes enfants ayant un TSA devront être formés aux pratiques du modèle défini par le canton.	Le Conseil d'Etat a mis l'accent sur l'amélioration de la situation des enfants, des adolescents et des adultes ayant un TSA. Un centre cantonal d'IPI a été ouvert en août 2023 sous la responsabilité de la DFAC. Sa capacité est progressivement passée de cinq enfants à son ouverture à dix à la rentrée 2026. Accueillis trois jours par semaine, les enfants bénéficient d'un accompagnement intensif destiné à soutenir leur développement, à préparer leur scolarisation à l'école ordinaire et à favoriser une existence aussi autonome que possible. Après deux ans, les observations, les évaluations et les retours des parents font état de progrès encourageants.

3 Axe stratégique : transition environnementale

3.1 Plan climat et préservation des ressources



3.1.1 Mettre en œuvre le Plan climat

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME	Mise en œuvre du plan climat cantonal.	L'Etat met en œuvre progressivement et jusqu'à fin 2026 les 115 mesures du plan climat cantonal.	Il était prévu de démarrer 2 nouvelles mesures en 2026. Cela aurait porté le nombre de mesures mises en œuvre à 99 depuis 2021, dont 7 sont terminées. Cependant, l'absence de budget validé par le Grand Conseil retarde le démarrage de ces mesures ainsi que la suite de la mise en œuvre de celles qui étaient en cours, raison pour laquelle le % de mise en œuvre n'a que peu évolué depuis fin 2025.
DIAF	Plan d'actions pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques.	Le plan d'action du Service des forêts et de la nature (SFN) prévoit une gestion adaptative, afin de préserver à long terme les fonctions de la forêt, essentielles pour la faune, la flore et la population du canton de Fribourg.	La réalisation des mesures est soutenue via les conventions-programmes 2025-28. La réduction de 10% des soutiens CH annoncée pour les années 2027 et 2028 a pu être ramenée à 2-3% (attente du courrier officiel de l'OFEV).
DIAF	Agriculture résiliente.	Pour favoriser une agriculture résiliente, les objectifs sont : a) Diminuer les gaz à effet de serre (CO2, Ammoniac et Méthane) ; b) Promouvoir et accompagner des projets-pilote (Agroforesterie, haies fourragères, etc.) ; c) Accompagner les exploitations et soutenir des projets spécifiques dans l'agriculture biologique.	Grangeneuve coordonne le volet agricole du plan climat cantonal. Les objectifs sectoriels de réduction des GES, y compris pour le secteur agricole (40%) et la trajectoire de réduction, sont en consultation dans le cadre du Plan Climat 27-31. Les mesures ont été regroupées (Pooling), tant pour l'atténuation que pour l'adaptation. Une enquête a été effectuée en mai 2026 auprès des agriculteurs du canton, afin de connaître leur avis sur les projets et mesures mis en place dans le cadre du PCA. Grangeneuve suit activement la question liée à la certification CO2 des exploitations agricoles et soutient financièrement, via le Plan Climat, les exploitations qui réalisent la démarche ClimaCert, proposée par Agro Impact. Des mesures de communication ont aussi sensibilisé le grand public aux efforts climatiques entrepris par les agriculteurs.

3.1.2 Développer une stratégie pour la protection des sols

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME/ DIAF	Stratégie cantonale pour une utilisation durable du sol	L'Etat développe une stratégie sol. Celle-ci fixe des objectifs à moyen terme et définit un catalogue de mesures, concernant notamment :	> Un projet intercantonal FR-VD-GE-VS-NE se prépare avec l'objectif d'encourager le secteur privé à acquérir de nouvelles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
		> cartographie des sols du canton ; > suivi de l'évolution de la qualité des sols (réseaux d'observation) ; > développement d'outils pour préserver la ressource sol lors de projets urbanistiques ou de constructions (chantiers) et pour améliorer la valorisation des matériaux terreux ; > formation et sensibilisation des milieux professionnels (agriculture, construction, etc.).	connaissances et de tester à petite échelle les modalités de la « joint-venture » prévue pour le projet national. Une campagne de communication a été réalisée en partenariat avec les agriculteurs. > En 2026, Grangeneuve et le SEn réalisent un état des lieux des PFAS sur les surfaces agricoles. > Grâce à la stratégie cantonale de durabilité, le SEn élabore deux outils sur les fonctions des sols; une carte indicative et un outil de bilan « avant-après » destiné aux acteurs de l'aménagement du territoire et de la construction. > Phase de test en partenariat avec les agriculteurs-trices de la boîte à outils nationale pour l'évaluation de la santé des sols lors des visites des cultures.
DIAF/ DIME	Maintenir la base de production en tenant compte les diverses mesures d'extensification, assurer le quota cantonal de SDA et développer un processus pour compenser l'emprise SDA	a) Un inventaire des surfaces agricoles qui sont consacrées aux différentes mesures écologiques doit être réalisé. b) Valider les 400 ha RPS (remaniements parcellaires simplifiés) pour arriver à la réserve nécessaire pour le Plan Directeur Cantonal. c) Une cartographie indicative des sols dégradés doit être établie pour remplir les exigences du plan sectoriel des SDA (Délai de 3 ans). d) Un modèle de bourse pour surfaces SDA doit être étudié.	a) Le recensement des surfaces et des pertes potentielles liées aux différentes démarches nationales et cantonales est mis à jour régulièrement en fonction des décisions politiques prises. b) Les 400 ha analysés selon la méthode RPS ont été validés comme SDA par l'ARE. c) Une trentaine des 60 sites de sol dégradé ont été choisis pour l'établissement de la carte des sols dégradés. La carte sera publiée en même temps que la directive pour la procédure de compensation SDA. d) Une directive qui définira la procédure pour la compensation SDA est élaborée conjointement par la DIME et la DIAF.

3.1.3 Appliquer les principes de l'urbanisme durable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME/ DEEF	a) Urbanisme durable dans les projets de l'Etat. b) Antenne quartiers durables. c) Stratégie immobilière de l'Etat.	a) Les principes présidant à un urbanisme durable sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'Etat de Fribourg ou pour lesquels l'Etat de Fribourg mène les réflexions. b) Création d'une « antenne quartiers durables » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, maîtres d'ouvrage et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables.	a) Depuis 2022, le canton intègre les principes du développement durable dans ses projets d'aménagement et de construction. Les sites de la Poya et de Chamblieux-Bertigny ainsi que le Pôle Santé et Activité sont développés selon des critères de durabilité. La politique foncière de l'ECPF applique les trois piliers du développement durable et favorise une gestion responsable des sols. b) Créée en 2022 sous forme pilote, l'Antenne Quartiers Durables est devenue une association en 2025.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
		c) Mise en œuvre de la nouvelle stratégie immobilière de l'État, qui intègre des aspects clés en matière de durabilité, notamment le respect du Standard Construction Durable Suisse (SNBS).	c) La stratégie immobilière de l'Etat généralise l'application du standard SNBS aux projets de construction et de rénovation. Fin 2025, 14 projets publics sont conformes à ce standard, dont 4 visent une certification officielle.

3.1.4 Protéger les eaux

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME/ DIAF	Suivi de la mise en œuvre du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE).	a) Préservation de la ressource en eau et de sa qualité (eaux superficielles comme eaux souterraines, notamment celle pour eau potable). b) Mesures du plan d'action phytosanitaire cantonal en cours de mise en œuvre dès 2022 et accompagnement des décisions de la Confédération en lien avec l'iv. Pa. 19.475 dès 2023.	a) Les mesures indiquées en 2025 se poursuivent, avec un accent particulier pour ce semestre aux démarches suivantes : mise en consultation de la délimitation des bassins versants; rédaction d'un guide pour les plans directeurs de bassins versants; préparation d'une ordonnance contre la propagation de la moule quagga; élaboration d'aides aux communes pour l'adaptation de leurs règlements; mise au point d'une checklist pour la gestion durable des eaux dans les quartiers; finalisation de la détection des PFAS dans les STEP; contribution à la Stratégie irrigation Fribourg 2035. b) Le plan d'action phyto se terminera fin 2026 et un rapport final sera présenté début 2027.

3.1.5 Réaliser la stratégie de biodiversité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIAF	Stratégie cantonale biodiversité : approbation et mise en œuvre, en particulier l'Infrastructure écologique.	La stratégie biodiversité définit la politique cantonale en matière de préservation et de favorisation de la biodiversité dans le canton. La mise en œuvre de l'infrastructure écologique (IE) est une des mesures de la Stratégie cantonale biodiversité mais qui, par son importance, nécessite une mention particulière.	Le SFN a reçu fin mai l'évaluation de son rapport de planification de l'IE, dont les conclusions sont les suivantes : « La planification de l'infrastructure écologique du canton de Fribourg est aboutie et répond dans sa globalité aux exigences du guide de travail pour la planification cantonale » de l'OFEV. Les travaux sont en cours. En raison des problèmes de gouvernance d'AgriFribourg, le SFN a réorienté certaines de ses priorités et plus de 100 000 francs de son budget pour assurer la gouvernance dans la réalisation du rapport pour les nouveaux BrP, en collaboration avec Grangeneuve.

3.1.6 Définir une feuille de route pour l'économie circulaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF/ DIME	Feuille de route économie circulaire.	a) Une feuille de route en faveur de l'économie circulaire est élaborée, avec des mesures pour la création de conditions-cadres favorables à la mise en place d'une économie circulaire, générant des gains de productivité. b) Des mesures en faveur de l'économie circulaire sont prises en considération dans le cadre des travaux de révision du plan de gestion des déchets et de la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD ; RSF 810.2).	a) La période de mise en œuvre de la Feuille de route d'économie circulaire, composée de 17 mesures de priorité 1 (7 concernant le secteur agroalimentaire, 10 celui de la construction), court de 2023 à fin 2026. Au 30 juin 2026, 83% des mesures de la feuille de route ont été mises en œuvre et ont permis d'initier plus d'une vingtaine de projets. La fin de l'année 2026 sera consacrée à l'élaboration d'un programme cantonal d'économie circulaire, ainsi qu'à l'établissement de la gouvernance qui l'accompagnera b) La révision du plan cantonal de gestion des déchets (PGD) et de la loi cantonale (LGD) s'est poursuivie. Le SEN a remis à la DIME les documents nécessaires en vue de la mise en consultation interne.

3.2 Transition énergétique

3.2.1 Encourager la rénovation des bâtiments

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF	Pérennisation du centre de compétences en matière de rénovation des bâtiments et du programme bâtiment.	a) Le centre de compétences a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments tout en augmentant la qualité et la durabilité des pratiques. Il doit s'imposer comme interlocuteur de référence pour les propriétaires et pour les professionnels œuvrant dans le domaine. b) Aides financières destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.	a) Malgré la dissolution de l'association du CCRB, le programme Bâtiment a permis de soutenir financièrement les rénovations visant à améliorer l'isolation thermique des bâtiments. b) Les propriétaires ont bénéficié d'aides pour remplacer les chauffages au mazout, au gaz ou électriques par des systèmes renouvelables. Pompes à chaleur, chauffages à bois et raccordements aux réseaux de chaleur ont été encouragés. Le programme a également favorisé les rénovations globales certifiées et les conseils énergétiques CECB Plus. En 2025, les nouvelles mesures du programme d'impulsion de la Confédération ont renforcé le dispositif cantonal.
DIME	Assainissement progressif du parc immobilier de l'Etat.	Procéder à l'assainissement dans le cadre des travaux de rénovation et d'adaptation aux nouvelles normes pour conserver la valeur immobilière patrimoniale des bâtiments de l'Etat et d'autre part pratiquer une politique de gestion conforme au développement durable et aux normes actuelles en vigueur.	Passage du projet au Grand Conseil. L'investissement prévu s'élève à 150 millions sur 6 ans.

3.2.2 Produire de l'énergie renouvelable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF	a) photovoltaïque stratégie, information et sensibilisation. b) Formation et formation continue (Energie-FR).	a) Production d'électricité photovoltaïque. Soirées d'informations sur le photovoltaïque à l'intention de la population fribourgeoise et des professionnels en collaboration avec les communes fribourgeoises. b) Formation dans le domaine de l'énergie : Energie-FR est le programme cantonal de formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.	a) De 2022 à 2026, le canton de Fribourg a renforcé son engagement en faveur de la transition énergétique. La stratégie solaire photovoltaïque, définie puis adoptée en 2023, a permis de fixer des priorités claires et de lancer des actions de sensibilisation auprès de la population. Sa mise en œuvre s'est concrétisée dès 2024 et le développement du photovoltaïque s'est poursuivi favorablement jusqu'en 2026. b) Les efforts pour renforcer les compétences dans le domaine de l'énergie ont porté leurs fruits, notamment grâce au programme Energie-FR, devenu un acteur central de la formation continue. Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique cantonale.

3.3 Mobilité durable

3.3.1 Augmenter l'offre en transports publics

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME	Développement de l'offre des TP.	Il s'agit de continuer le développement du RER Fribourg Freiburg et de l'offre de bus y compris pour les loisirs mais aussi d'élaborer une stratégie ferroviaire 2050 et de concrétiser la stratégie bus.	L'offre des TP a continué à être développée dans le canton. Côté ferroviaire, par exemple, les RegioExpress ont été prolongés jusqu'à Broc-Chocolaterie et desservent systématiquement Düdingen et, une fois par heure, Schmitten ; la cadence 30' a été introduite entre Bulle et Gruyères ; les trains régionaux Fribourg – Romont circulent jusqu'à Lausanne. Côté bus régionaux, l'offre a été optimisée et augmentée, particulièrement en Gruyère, Veveyse, Singine et à Sarine Ouest. Estavayer, Romont et Châtel-St-Denis disposent de lignes de trafic local. L'Etat s'est doté d'une Vision ferroviaire 2050+.
DIME	Mise en place d'un système de transport haute capacité.	Les TPF approfondissent, sur mandat de la DIME, l'étude d'opportunité de 2021 qui recommandait l'approfondissement des variantes tram et BHNS (bus à haut niveau de service).	Sur la base d'une étude réalisée en 2021, l'Etat de Fribourg a mandaté les TPF pour réaliser une étude préliminaire sur un transport à haut niveau de service (bus ou tram) dans l'agglomération de Fribourg. La 1 ^{re} phase de cette étude, supervisée par un comité de pilotage (COPIL) présidé par le Directeur DIME est terminée : 2 concepts ont été retenus pour être approfondis dans la 2 ^e phase de l'étude.

3.3.2 Développer le réseau cyclable et promouvoir le vélo

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME	Réalisation des aménagements cyclables.	Le développement du réseau cyclable se fait par le biais de projets spécifiques au vélo ou par les projets d'aménagement routier ou encore lors des travaux d'entretien constructif.	Plusieurs tronçons d'aménagements cyclables font l'objet d'études préliminaires menées par le Team Vélo. Les travaux suivants ont été réalisés en 2025 : la voie cyclable entre Grangeneuve et Agroscope, le réaménagement du carrefour « Grandfey » (gare CFF de la Poya), Transagglo entre le Platy et le Croset et entre Villars-Vert et le Guintzet à Villars-sur-Glâne, entre les Charmettes et le passage Cardinal à Fribourg, le passage inférieur en gare de Düdingen ainsi que plusieurs mesures ponctuelles sur le réseau routier cantonal. En outre, les projets suivants ont été mis à l'enquête et/ou approuvés en 2025 : liaison de mobilité douce entre Le Mouret et Le Pafuet, entre La Tour-de-Trême et Epagny ainsi que deux tronçons de Transagglo entre le Viaduc de Grandfey et Düdingen. Plusieurs projets sont au stade de l'examen préalable, dont l'aménagement Le Dally à Vuadens et la liaison Villars-sur-Glâne – Hauterive.

3.3.3 Créer et améliorer les plateformes multimodales

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME	Parcs-relais : tarifications, planification et financement.	Mandat, pour définir et uniformiser les tarifications des parcs-relais sur la base de leur localisation. Une seconde phase définira la localisation des parc-relais d'importance cantonale et révisera le plan sectoriel des parcs-relais.	Une étude sur la tarification des parcs-relais et une autre sur les parcs-relais d'importance cantonale ont été réalisées. Elles serviront de base à l'élaboration d'une stratégie des interfaces de mobilité multimodales qui débutera fin 2026 – début 2027.
DIME	Etude en vue de l'électromobilité.	Dans le cadre du Plan climat, une étude sur l'électromobilité est réalisée afin de dresser un état des lieux et de définir des mesures pour encourager l'électromobilité. Elle servira éventuellement à établir une stratégie, un plan sectoriel ou un concept.	L'étude sur l'électromobilité a été réalisée et rendue en 2023. Elle comprend des propositions de mesures chiffrées et priorisées. Elle a servi de base à l'établissement d'un plan d'action sur l'électromobilité dans le canton de Fribourg qui est en cours de finalisation.

3.3.4 Mettre en place la stratégie de mobilité du personnel de l'Etat

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME	Développement d'un plan de mobilité cadre pour l'Etat.	Mise en place d'une stratégie de mobilité incluant l'organisation des postes de travail, la gestion des places de stationnement de l'Etat et les déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices.	Le plan de mobilité cadre a permis d'identifier plusieurs projets pilotes, pour lesquels des plans de mobilité sont en cours d'élaboration. D'autres sont à l'étude dans le cadre de projets de rénovation (par ex. le château de Bulle). En parallèle, un projet

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
			d'ordonnance sur l'attribution et la gestion des places de stationnement du personnel de l'Etat, destiné à remplacer l'arrêté de 1991, est en consultation jusqu'au 31 août 2026. Cette révision vise à adapter les critères d'attribution et la tarification, ainsi qu'à optimiser la gestion des infrastructures, notamment par une mutualisation accrue des places et une meilleure complémentarité des usages. Enfin, un outil d'évaluation est en cours de développement afin de préavisier les plans de mobilité selon les exigences de la Directive (2016-496) du Conseil d'Etat relative aux plans de mobilité pour l'Etat.

3.3.5 Récolter et valoriser les données sur la mobilité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIME	Collecte et analyse de données de mobilité.	Il s'agit de: > développer un modèle de trafic sur l'ensemble du territoire cantonal ; > optimiser les comptages de trafic (développement du réseau de postes de comptage routiers existant et nouveaux postes de comptages MD ; > ajouter de nouvelles géodonnées sur le thème « Mobilité » sur le portail cartographique.	A ce jour, il y a dans le canton 71 points de comptage routier (y compris les vélos) avec des caméras et environ 260 endroits avec des compteurs équipés temporairement ou de façon permanente d'un système de détection. Le plan quinquennal 2025 des charges de trafic routier est en cours de finalisation. Des géodonnées sur le thème « Mobilité » sont disponibles sur le portail cartographique du canton et mises à jour en continu. Un observatoire de la mobilité est en phase de déploiement (mobilité-fribourg.ch).

4 Axe facilitateur : gouvernance

4. Gouvernance régionale et bilinguisme

4.1.1 Moderniser l'organisation des collectivités publiques locales et régionales



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIAF	Gouvernance des régions.	Réforme de la gouvernance des régions – Contribution à la révision générale du chapitre de la LCo relatif aux collaborations intercommunales.	La révision totale de la loi sur les communes, adoptée par le Grand Conseil en mars 2026, a intégré les réflexions menées sur la gouvernance régionale, notamment en augmentant la liberté des communes en matière d'organisation. De nouveaux outils ont en outre été mis à disposition des autorités locales et du public (Portrait des communes, Guide pour les fusions...)

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
			visant à favoriser les réflexions du terrain en vue de réformes en matière de gouvernance.
DIAF	Droits politiques.	Révision de la loi sur les droits politiques (LEDP).	La législation sur les droits politiques a été revue en plusieurs étapes au cours de la législature. Ces révisions, dont les dernières sont entrées en vigueur à l'été 2026, ont notamment permis de donner des bases légales solides à l'information des citoyennes et citoyens lors des scrutins et à réformer en profondeur le mode d'élection selon le système majoritaire (introduction du bulletin électoral unique).

4.1.2 Réviser la législation sur les communes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIAF	Révision de la loi sur les communes.	Révision générale de la loi sur les communes.	La révision totale de la loi sur les communes a été approuvée par le Grand Conseil en mars 2026, conformément aux délais prévus, avec pour axe central l'autonomie communale en matière d'organisation. Cette législation entrera en vigueur progressivement à partir de 2028.

4.1.3 Optimiser les infrastructures liées au chômage

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DEEF	Modernisation des structures d'accueil des demandeurs d'emploi.	Le projet consiste en une revue complète des fondamentaux liés à une gestion efficiente du chômage, tant sur le plan des infrastructures que sur le plan des prestations en conformité avec la LACI (L-assurance chômage et indemnité en cas d'insolvabilité).	Depuis 2022, la modernisation du réseau des ORP se poursuit afin d'optimiser ses infrastructures et d'adapter ses prestations aux nouvelles habitudes des demandeurs d'emploi, avec la concentration progressive des activités tout en maintenant une présence dans chaque district. Le développement des prestations en ligne et l'introduction du libre choix de l'antenne ORP ont renforcé l'accessibilité des services. Les objectifs ont été revus afin de prendre en compte l'avis exprimé par plusieurs députés et préfets. Des avancées concrètes ont été réalisées. La rénovation de l'ORP Sud Gruyère selon le concept de FriBuro et la centralisation des trois pôles placement sur un site unique dès 2027 marqueront une nouvelle étape de cette transformation.

4.1.4 Mettre en place un modèle de conduite de crise intégratif

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSJS/ DSAS	Gouvernance et conduite des fonctions liées à la sécurité.	a) Révision totale de la loi sur la protection de la population (LProtPop). b) Mise en œuvre du centre d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeois (CECAF). c) Concrétisation de la décision d'accroissement des effectifs de la police (MOMENTUM) dans la création de fonctions de sous-officiers de quart et finalisation des conventions de collaboration inter partenaires.	La révision totale de la loi sur la protection de la population (LProtPop) a été menée à bien, avec une adoption par le Grand Conseil en décembre 2024 et une entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2025. Son règlement d'exécution a fait l'objet d'une consultation entre septembre et novembre 2025, et est en cours de finalisation. La LProtPop fixe notamment le cadre légal à la création d'un centre d'engagement, de conduite et d'alarme pour les domaines de la sécurité, des secours et du sauvetage. L'augmentation de l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale, décidée par décret du Grand Conseil en 2021, a été pleinement mise en œuvre dans le courant de la législature.

4.1.5 Mettre sur pied une législation sur les langues officielles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DIAF	Loi sur les langues.	Projet de loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme.	Le projet de loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme a été transmis au Grand Conseil, pour un examen à l'automne 2026. Ce projet pose les bases légales nécessaires à la détermination des langues officielles des communes et à la consolidation des mesures de promotion du bilinguisme institutionnel et individuel dans le canton.

4.1.6 Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFAC	Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire.	a) Intensification des activités d'échanges dans la langue partenaire au cycle 3. b) Enseignement par immersion dans la langue partenaire au cycle 1 & 2 ainsi qu'au cycle 3. Encouragement des filières bilingues – Analyse. c) Encouragement et soutien à la conduite de séquences d'enseignement dans la langue partenaire au sein des institutions de formation.	Les échanges dans la langue partenaire ont été généralisés en 10H. Parallèlement, l'enseignement immersif s'est développé dans 31 établissements et 120 classes du canton, au bénéfice de près de 2400 élèves. Après une phase pilote de trois ans, les classes bilingues 1-2H de l'école de Fribourg–Vignettaz ont été pérennisées. Les travaux préparatoires à l'ouverture progressive d'une filière bilingue de la 3H à la 8H sont achevés, avec une première classe de 3H prévue dès la rentrée 2026/27.

5 Axe facilitateur : digitalisation

5. Guichet virtuel, digitalisation et sécurité numérique

5.1.1 Etablir le guichet virtuel



Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
CHA/ Toutes les Directions	Poursuivre la mise en ligne des prestations de l'Etat.	Le guichet virtuel est la pointe de l'iceberg d'un vaste programme de digitalisation des prestations et du fonctionnement de l'Etat. Initié de manière stratégique lors de la précédente législature, ce programme va se poursuivre bien au-delà de la législature actuelle.	155 000 utilisateurs et 1950 personnes morales ou organisations reconnues utilisent le guichet virtuel fribourgeois. Le nombre de prestations communales (DIGI-FR) et cantonales en service à mi-2026 était de 58. 13 services de base sont en production et de nouveaux sont en cours de développement, notamment la prise de rendez-vous en ligne, la réservation de salles et d'objets ainsi que eINT, qui permet de faciliter l'intégration des solutions communales dans le guichet virtuel.
CHA/ Toutes les Directions	Programme DIGI-FR.	En 2021, l'Etat a signé une convention avec l'ACF pour la mise en œuvre commune du programme DIGI-FR, dont le but est d'unir les forces afin d'accélérer et d'uniformiser la mise à disposition de prestations publiques en ligne, pour la population fribourgeoise. La convention sert de base au développement de la collaboration.	La législature a permis de poser, développer et généraliser les prestations numériques communales dans le cadre du programme DIGI-FR, mené en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Après une phase de test et le déploiement des premiers services en 2023, l'offre a été étoffée grâce à l'intégration progressive de toutes les communes au guichet virtuel. Les demandes de prestations en ligne ont connu une forte progression (+40% en 2025) alors que le portail www.digi-fr.ch , déployé au début 2026, a permis de faciliter leur accès et de renforcer leur visibilité. Le projet de loi qui pérennise la coopération avec l'ACF été transmis au Grand Conseil en juin 2026. Cette nouvelle forme de collaboration prendra le relais dès 2027.
CHA/ Toutes les Directions	Référentiel cantonal.	Le Référentiel cantonal est une plateforme informatique qui permet de gérer de manière centralisée les données des personnes et des entreprises interagissant avec les autorités. Il fournit des données qualifiées, contrôlées et harmonisées. C'est un soutien indispensable aux processus de digitalisation de l'administration. Une nouvelle gouvernance métier et technique est mise en œuvre pour répondre aux exigences accrues de conformité et de normalisation dans le cadre des échanges de données personnelles.	Elément central de la numérisation de l'administration publique, le référentiel cantonal est à la fois un outil et une organisation pilotée par un programme dont le développement a été freiné par des contraintes technologiques. Malgré cela, une solution minimale viable (MVP) a été mise en place. Le programme, initialement prévu pour se terminer en 2026, a été prolongé, ce qui a retardé les travaux d'interfaçage prioritaires. En 2026, la responsabilité du mandat de programme est passée de la Chancellerie d'Etat au Service de la statistique et de la donnée (SSD). La révision de la Loi sur la cyberadministration, entrera en vigueur en 2027, accompagnée des ordonnances

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSJS	Visio-pol.	Mise à disposition du citoyen d'une visioconférence privilégiée afin de bénéficier de prestations policières à distance (plainte pénale, perte carte d'id, conseils, etc.).	nécessaires. Des développements futurs seront encore nécessaires pour finaliser l'établissement du référentiel auprès de l'ensemble des services de l'Etat. Le guichet en ligne de la Police cantonale a pu être mis en service dès décembre 2022. Cet outil est depuis lors pleinement fonctionnel et répond aux attentes d'une partie de la population (personnes à l'aise avec l'informatique). Il s'agit encore pour la Police cantonale d'augmenter la fréquence des créneaux disponibles et d'élargir les horaires possibles (soirée par exemple).

5.1.2 Assurer la sécurité de l'information et gérer l'obsolescence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSJS	Mise en place d'une base légale pour la gestion de la sécurité de l'information au sein de l'Etat.	Projet de règlement sur la sécurité de l'information (RSI) avec création d'une organisation dédiée à la sécurité de l'information (délégué-e) élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information comme instruments de gouvernance à l'ère du numérique.	Le réseau des Correspondant-e-s de la Sécurité de l'Information a été mis en place. Le réseau, présidé par le Délégué à la Sécurité de l'information, se réunit toutes les deux semaines et se compose des correspondants SI représentant la Chancellerie et les Directions (à l'exception de la DIAF qui est représentée ad interim par son SG, faute de budget actuellement), ainsi que de la Préposée à la protection des données (ATPrDM) avec voix consultative. Sous l'égide du Délégué SI, le réseau a entrepris divers travaux, lesquels se sont focalisés sur la mise en place d'un projet de nouvelle Loi sur la sécurité de l'information (LSI-FR), d'une directive transverse en matière de classification et de protection de l'information ainsi que sur la planification d'un programme de sensibilisation en matière de sécurité de l'information destiné à l'ensemble des collaborateurs de l'Etat.
DFIN/ Toutes les Directions	Maîtrise de l'obsolescence et modernisation des applications clés.	a) A ce jour, l'Etat dispose de 424 logiciels, dont 60 % sont concernés par l'obsolescence. Le but du projet est d'une part la maîtrise de l'obsolescence du parc de logiciels afin de rattraper les retards pris au cours des dernières années et d'autre part la gestion du cycle de vie des applications pour éviter à l'Etat de constituer à nouveau une dette de l'obsolescence. b) Outre la maîtrise de l'obsolescence, la transformation SAP permettra à l'Etat de se doter d'un nouvel outil de gestion financière moderne. c) En maîtrisant l'obsolescence, le Service cantonal des contributions vise également à moderniser ses applications afin de fournir des prestations modernes et innovantes aux citoyens et citoyennes.	Des projets systémiques tels que la digitalisation des « feux bleus », la refonte du système d'information fiscal (avec mise à disposition de prestations en ligne) ou Cœur RH (remplacement de l'actuelle solution de gestion des ressources humaines) ont démarré et passent en phase d'industrialisation. En parallèle le programme de réduction de l'obsolescence et la préparation de l'infrastructure qui accueillera les futures applications de l'Etat se poursuivent. Enfin, la nouvelle version de SAP a été mise en service au 1 ^{er} janvier 2025. Elle permet une gestion financière moderne (avec souplesse de budgétisation) et la dématérialisation des factures.

5.1.3 Mettre à disposition les données

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DFIN/ Toutes les Directions	Géoportail.	Le portail cartographique (map.geo.fr.ch) et le géoportail (geo.fr.ch) représentent deux outils importants de la cyberadministration fribourgeoise. Ils garantissent la consultation et la diffusion de plus de 400 géodonnées de base, gratuitement accessibles, à plus d'un millier d'utilisateurs et utilisatrices au quotidien. Afin de garantir le maintien de ces prestations de haut niveau et de renforcer le caractère innovant du canton de Fribourg, il est prévu de migrer le portail cartographique et ses applications-sœurs.	Le nouveau portail cartographique (https://maps.fr.ch) a été mis en ligne au printemps 2025 et une deuxième version, enrichie de nombreuses fonctionnalités, est déjà en production. Le portail cartographique permet quotidiennement à des milliers d'utilisateurs et utilisatrices de consulter et de diffuser gratuitement plus de 500 géodonnées présentées dans des cartes thématiques couvrant des domaines tels que la mensuration officielle, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la mobilité, l'environnement, les forêts, la gestion de la faune, le patrimoine, les écoles, etc.
DEEF	Open Government Data (OGD)	La plateforme opendata.fr.ch est un outil centralisé dédié à la diffusion des données selon les principes de l'Open Government Data (OGD). Elle vise à démocratiser l'accès à l'information en rendant les données administratives accessibles au public et à l'administration de manière efficace, actuelle et conviviale. Ce portail central favorise des prises de décision informées et contribue à la transparence institutionnelle.	Depuis janvier 2024, la plateforme Open Government Data (OGD) propose plus de 120 jeux de données et des tableaux de bord régionaux et monothématiques. Le SSD continue de fournir des données statistiques. La plateforme est enrichie par divers services qui partagent des données métiers de manière transparente. Une dizaine de projets visant à élargir l'offre sont en cours. Ces projets mettent souvent en évidence des enjeux de gouvernance des données qui sont traités en parallèle. Bien que l'absence d'une obligation légale « open by default » soit un défi, la plateforme encourage l'innovation. Une mise à jour majeure prévue cet automne promet une interface plus conviviale et de meilleures options de visualisation, optimisant l'expérience utilisateur et l'impact des données.

5.1.4 Promouvoir la cybersécurité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 30.06.2026
DSJS	Renforcer la formation, la prévention, la promotion des bonnes pratiques et la lutte contre la cybercriminalité.	a) Aspects police et Memento. b) Education à l'hygiène et à la sécurité numérique.	La Police cantonale a fortement renforcé ses compétences et son action en matière de lutte et de prévention contre la cybercriminalité. Dès 2022, un commissariat cybercriminalité a été créé au sein de la Police de sûreté. Durant toute la législature, il a développé à la fois ses capacités d'enquête et son action de prévention, notamment par des campagnes de sensibilisation auprès d'instances étatiques ou de partenaires.